



Etablissements Maurel & Prom  
Société anonyme à conseil d'administration  
au capital social de 92.838.751,39 euros  
Siège social : 12, rue Volney - 75002 Paris  
R.C.S. Paris 457 202 331 - Siret 457 202 331 00064

## **Actualisation du Document de référence 2008**



La présente actualisation du document de référence a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 juin 2009, conformément aux dispositions de l'article 212-13-IV du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Elle complète le document de référence 2008 de Maurel & Prom déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2009 sous le numéro D.09-368. Le document de référence et son actualisation pourront être utilisés à l'appui d'une opération financière s'ils sont complétés par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ces documents ont été établis par l'émetteur et engagent la responsabilité de leurs signataires.

# SOMMAIRE

<b>1 - PERSONNES RESPONSABLES</b>	<b>4</b>
1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DE SA MISE A JOUR	4
1.2 ATTESTATION	4
<b>2 - ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE 2008</b>	<b>6</b>
<b>5. ACTIVITE DE LA SOCIETE</b>	
5.6. EVENEMENTS RECENTS ET TENDANCES	6
5.7.3 INVESTISSEMENTS	9
<b>6. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	
6.1 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE	
6.1.1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	10
6.1.1.2 AUTRES INFORMATIONS	11
6.1.2 MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DANS D'AUTRES SOCIETES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES	12
6.2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	27
6.4 REMUNERATIONS ET AVANTAGES	28
<b>7. FACTEURS DE RISQUES</b>	
7.1 RISQUES DE MARCHE	29
7.1.1 RISQUES RELATIF AU MARCHE DES HYDROCARBURES	29
7.1.3 RISQUES DE TAUX ET DE LIQUIDITE	31
7.2 RISQUES JURIDIQUES	31
7.2.1 RISQUES POLITIQUES	31
7.2.3 RISQUES LIES AUX LITIGES EN COURS	32
7.2.4 RISQUES LIES AUX ACQUISITIONS	32
<b>8. MAUREL &amp; PROM ET SES ACTIONNAIRES</b>	
8.1 STRUCTURE ACTUELLE DE L'ACTIONNARIAT	33
8.2 DIVIDENDE	34
<b>9. INFORMATIONS FINANCIERES</b>	
9.2.3 COMPTES PRO FORMA	35
9.2.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES PRO FORMA	40

9.6	INFORMATIONS INTERMEDIAIRES ET AUTRES	
9.6.1	INFORMATIONS FINANCIERES TRIMESTRIELLES OU SEMESTRIELLES ETABLIES DEPUIS LA DATE DES DERNIERS ETATS FINANCIERS VERIFIES	41
9.8	EMPRUNTS ET FINANCEMENTS	
9.8.1	CONDITIONS D'EMPRUNTS ET STRUCTURE DE FINANCEMENT	46

---

## 11. FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE

11.2.	INFORMATIONS SUR LES STATUTS DE LA SOCIETE	
11.2.10	DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS	48
11.3	CAPITAL SOCIAL	
11.3.1.2	CAPITAL AUTORISE	50
11.3.3.2	HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL	54
11.3.3.3	CONDITIONS REGISSANT TOU DROIT D'ACQUISITION ET/OU TOUTE OBLIGATION ATTACHEE AU CAPITAL SOUSCRIT, MAIS NON LIBERE, OU SUR TOUTE ENTREPRISE VISANT A AUGMENTER LE CAPITAL	56
11.3..3.4	INFORMATIONS SUR LE CAPITAL DE TOUT MEMBRE DU GROUPE FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL PREVOYANT DE LE PLACER SOUS OPTION ET LE DETAIL DE CES OPTIONS, Y COMPRIS L'IDENTITE DES PERSONNES AUXQUELLES ELLES SE RAPPORTENT	56

*NB : La présente actualisation reprend la même numérotation que le Document de référence 2008 afin de mettre en évidence les paragraphes du Document de référence 2008 faisant l'objet de compléments ou de mises à jour.*

---

# 1 - Personnes responsables

## **1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DE SA MISE A JOUR**

En tant que Président Directeur Général des Établissements Maurel & Prom (ci-après « Maurel & Prom » ou la « Société »), Monsieur Jean-François Hénin est responsable de l'information financière, du document de référence et de l'actualisation du document de référence.

Ses coordonnées sont les suivantes :

Monsieur Jean-François Hénin  
Président Directeur Général  
Maurel & Prom  
12, rue Volney  
75002 Paris

Téléphone : 01 53 83 16 00

Télécopie : 01 53 83 16 04

## **1.2 ATTESTATION**

"J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'actualisation.

Les comptes sociaux et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008, présentés dans le Document de Référence déposé le 30 avril 2009 auprès de l'AMF sous le n° D.09-0368, ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant respectivement en pages 175 et 146 dudit document.

- Le rapport sur les comptes sociaux de l'exercice 2008 contient l'observation suivante : « *Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.26 de l'annexe, relative aux événements postérieurs à la clôture, qui décrit des événements significatifs pour la Société intervenus depuis le 31 décembre 2008* ».

- Le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 2008 contient l'observation suivante : « *Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 27 de l'annexe, relative aux événements postérieurs à la clôture, qui décrit des événements significatifs pour le Groupe intervenus depuis le 31 décembre 2008* ».

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, présentés dans le document de référence 2007 déposé le 29 avril 2008 auprès de l'AMF sous le n° D.08-0330, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 141 dudit document.

- Le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 2007 contient l'observation suivante : « *Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable des opérations de financement d'investissements pétroliers pour le compte de tiers, présenté dans les notes 2.26 et 19 de l'annexe* ».

Les comptes sociaux et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, présentés dans le document de référence 2006 déposé le 31 mai 2007 auprès de l'AMF sous le n° D.07-0528, ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant respectivement en page 242 et en page 211 dudit document.

- Le rapport sur les comptes sociaux de l'exercice 2006 contient l'observation suivante : « *Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 29 de l'annexe, relative aux événements postérieurs à la clôture, qui décrit des événements significatifs intervenus depuis le 31 décembre 2006* ».
- Le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 2006 contient l'observation suivante : « *Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 27 de l'annexe, relative aux événements postérieurs à la clôture, qui décrit les événements significatifs pour le Groupe intervenus depuis le 31 décembre 2006, ainsi que sur la note 20 de l'annexe, relative aux reclassements opérés sur les états financiers de l'exercice 2005* ». "

Jean-François Hénin,  
Président Directeur Général,  
Paris, le 29 juin 2009.

# 2 - Actualisation du document de référence 2008

## **5. ACTIVITES DE LA SOCIETE**

### **5.6 EVENEMENTS RECENTS ET TENDANCES**

#### **Projet de diversification dans les biocarburants de 2<sup>ème</sup> génération**

La Société a annoncé le 18 juin 2009 avoir obtenu de Greenext Energy Europe SA une exclusivité d'un mois pour décider de la prise de licence d'un procédé reposant sur l'hydrolyse enzymatique de la cellulose du bois, en France et dans les pays dans lesquels le Groupe est présent.

Ce projet innovant porte sur la production d'éthanol cellulosique (2<sup>ème</sup> génération). Cette technique présente des bilans GES (Gaz à effet de Serre), énergétique et économique très favorables au prix actuel du pétrole. Une fois mis en œuvre, ce procédé représentera un saut technologique qui permettra l'arrivée sur le marché d'un carburant « vert » à un prix compétitif avec celui des ressources fossiles.

Sans entrer en concurrence avec les cultures agricoles traditionnelles, il utilise non seulement les sous produits du bois mais aussi les autres plantes grossières (paille, herbe à éléphant, ...).

#### **Entrée de Maurel & Prom en offshore en tant qu'opérateur**

La Société a annoncé le 17 juin 2009 avoir signé un protocole d'accord portant sur l'augmentation de ses intérêts dans le permis d'exploration de Marine III au Congo (Brazzaville).

A la fin de ce processus, Maurel & Prom détiendra 75% des droits (vs 20%) de ce permis, en partenariat avec la Société Nationale des Pétrole Congolais (SNPC) avec qui il était déjà partenaire sur le permis de M'Boundi. Dans un même temps, le Groupe cèdera ses intérêts dans le permis d'exploitation de Tilapia.

Maurel & Prom devient opérateur offshore dans un pays dont il maîtrise les données géotechniques et sociologiques.

Le montant de l'opération s'élève à environ 10 M€ payable en numéraire et en actions de la Société.

Deux puits d'exploration seront forés au cours du second semestre 2009.

Cette transaction souligne la stratégie du Groupe Maurel & Prom qui consiste en la maximisation de la valeur de son portefeuille minier à travers l'exploration de zones déjà connues de ses équipes.

### **Signature de l'accord définitif de la vente de Hocol Colombie**

Maurel & Prom a signé avec Ecopetrol l'accord définitif portant sur la vente de sa filiale à 100% Hocol Colombie, le 26 mai 2009. La cession a été réalisée le même jour.

Cette transaction porte sur un montant total de 742 185 000 dollars américains.

Ce montant est susceptible d'être ajusté suite à l'audit comptable qui sera mené par Ecopetrol ainsi que par des compléments de prix pour un maximum de 115 MUS\$, portant sur les réserves du champ de Huron sur le permis de Niscota (maximum 50 MUS\$) et sur les prix du pétrole (maximum 65 MUS\$).

Maurel & Prom conserve quatre permis d'exploration en Colombie, ainsi que ses actifs au Venezuela et au Pérou.

Des comptes consolidés pro-forma figurent à la section 9 "Information Financières", ayant pour objet de présenter les conséquences financières de cette opération sur les comptes du Groupe.

## **Exploration**

### **Gabon - Permis d'exploration d'Omoueyi (opérateur, 100%)**

#### **OMOC-1**

Foré à environ 9 km au Sud du centre de production d'Onal, le puits d'exploration OMOC-1 s'est arrêté à la cote de 1 020 m dans le socle après avoir rencontré ses objectifs des Grès du Kissenda (producteurs à OMKO) et des Grès de Base (producteurs à ONAL).

Les hauteurs imprégnées sont respectivement de 40 m dans les Grès du Kissenda et de 14m dans les Grès de Base.

Le premier test réalisé sur un intervalle de 11 m dans les Grès de Base a produit en éruptif 1 000 barils par jour d'huile anhydre sur une duse de ½'.

Le deuxième test a été effectué sur un intervalle de 6 m dans la partie inférieure de la formation Kissenda sans donner de résultat. Le troisième test, effectué sur un intervalle de 24 mètres dans la partie supérieure de la formation Kissenda, a donné, en pompage, un débit de 130 barils par jour d'huile anhydre, suggérant un endommagement du réservoir au cours du forage.

La qualité de l'huile trouvée est intermédiaire entre celle d'ONAL et celle d'OMKO.

Suite à ces résultats, des études ont été entreprises afin d'évaluer cette découverte et d'envisager un test de longue durée du puits.

### **OMKO-104**

Ce puits, foré à 2,5 km à l'Ouest du puits OMKO-101, avait pour objectif d'explorer une structure indépendante du champ d'OMKO. Il a rencontré des Grès du Kissenda et des Grès de Base de bonne qualité. Les tests réalisés n'ont produit que de l'eau de formation. La présence d'indices d'huile dans la partie supérieure du réservoir laisse espérer un potentiel sur la partie amont de la structure.

Ce puits sera utilisé comme puits producteur d'eau ou puits de réinjection dans le cadre du développement du champ d'OMKO dont la délinéation se poursuit avec les puits OMKO-102 et OMKO-103.

Le Groupe va maintenant diriger ses efforts d'exploration sur les prospects OMTI et OMSN, situés au Nord du permis d'Omoueyi.

## **Tanzanie**

### **Permis d'exploration de Mafia Bigwa Rufiji (opérateur, 60%)**

Le forage du puits Mafia Deep ST-1 a été provisoirement arrêté à la profondeur de 5 519 m.

A partir de ce niveau, un bouchon de ciment de 360 m de hauteur a été posé et un liner 7'cimenté.

Ces opérations, nécessaires à la mise en sécurité des niveaux à gaz rencontrés, seront suivies d'une ultime opération de forage qui permettra d'évaluer la zone à gaz qui se trouve sous le bouchon de ciment actuel. A la suite de quoi, un programme permettant de tester les différents niveaux à gaz révélés par les logs électriques s'étalera sur plusieurs semaines.

Par ailleurs, dès le mois d'août 2009, un nouveau forage d'exploration (MOHORO-1) sera entrepris dans le Delta Rufiji. Ce nouveau prospect, révélé par la sismique enregistrée en 2008 et interprétée en 2009, sera foré à une profondeur de 2 000 m. La cible de ce prospect posséderait le même potentiel que Mafia Deep ST-1.

## **Production**

La mise en huile des installations de production du champ d'Onal a été effective le 23 février 2009 suite à l'ouverture du puits Omko-101 (structure d'Omko) situé à 7 km des installations. L'ouverture des puits du champ d'Onal a eu lieu le lundi 9 mars 2009 avec l'ouverture des 11 premiers puits des plates-formes PF-500, PF-700 et PF-900 à un niveau initial prévisionnel de 10 000 b/j à 100%. L'oléoduc d'évacuation (120 km) installé entre Onal et le point de livraison de Coucal a été rempli le 13 mars 2009.

Depuis leurs mises en production, les puits d'Onal et d'Omko ont produit 720 000 barils et la production opérée atteint à fin mai 10 000 barils/jour.

### **5.7.3 INVESTISSEMENTS**

Sur un montant de 139 MUS\$ d'exploration prévus au budget 2009, 97 MUS\$ correspondent à des obligations de travaux à réaliser sur 2009, ou à des travaux déjà engagés.

## 6. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 6.1 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

#### 6.1.1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la date de la présente actualisation du document de référence, le Conseil d'administration de la Société est composé des personnes suivantes :

Membres du Conseil	Date de nomination	Date d'échéance de mandat	Fonctions
Jean-François Hénin	14 juin 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009	Président Directeur Général
Gérard Andreck	14 juin 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011	Vice Président
Christian Bellon de Chassy	12 juin 2008	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010	Administrateur
Roman Gozalo	12 juin 2008	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010	Administrateur
Financière de Rosario représentée par Jean-François Michaud	12 juin 2008	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010	Administrateur
Alain Gomez	14 juin 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011	Administrateur
Roland d'Hauteville	14 juin 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009	Administrateur
Emmanuel de Marion de Glatigny	14 juin 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009	Administrateur
Alexandre Vilgrain	14 juin 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011	Administrateur

Censeur			
Gilles Brac de la Perrière	14 juin 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009	

### 6.1.1.2 - AUTRES INFORMATIONS

À la connaissance de la Société, aucun membre du Conseil d'administration ou ancien membre du Directoire ou ancien membre du conseil de surveillance :

- n'a été condamné pour fraude au cours des cinq dernières années au moins ;
- n'a été associé à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés, à l'exception de Monsieur Jean-François Hénin qui a été condamné :
  - par la Cour de Discipline Budgétaire et Financière, dans le cadre du dossier Altus Finance, à une peine d'amende (Arrêt du 24 février 2006) et qui au terme de l'homologation d'une transaction en juillet 2006 dans le dossier Executive Life (procédure américaine permettant à la personne prévenue de maintenir son innocence tout en acceptant, compte tenu des circonstances, de plaider coupable des faits reprochés afin de mettre un terme aux poursuites) a dû s'acquitter d'une amende d'un million de dollars et a été interdit de présence sur le territoire américain pour une durée de cinq ans ; enfin, dans le dossier Altus Finance, le TGI de Paris, par jugement rendu le 14 mai 2008, a prononcé la relaxe pure et simple de Monsieur Jean-François Hénin de tous les chefs de préventions pour lesquels il avait comparu ; et
  - par la Commission des Sanctions de l'Autorité des marchés financiers (AMF) qui par décision en date du 4 décembre 2008, a prononcé à l'encontre de Maurel & Prom et de Monsieur Jean-François Hénin Président de son directoire à l'époque des faits des sanctions pécuniaires de respectivement 300.000 € et 200.000 € du chef d'une information non exacte précise et sincère délivrée au public par deux communiqués des 10 juin et 26 octobre 2005. Le communiqué publié en juin 2005 incluait la part des tiers dans les réserves de pétrole que la Société venait d'acquérir. Cette prise en compte de la part des tiers faussait également le prix de revient par baril annoncé au public. Le communiqué publié en octobre 2005 mentionnait un montant de réserves moins important et attribuait cette différence à une modification des critères de calcul et à l'adoption des normes comptables IFRS sans faire clairement apparaître le caractère erroné, dans le communiqué du mois de juin, de la prise en compte de la part des tiers. La Commission des Sanctions a souligné l'importance que revêtait pour une société d'exploration et de production d'hydrocarbures, le caractère élémentaire de la distinction entre part propre et part des tiers et l'évidente anomalie à laquelle conduisait la prise en compte de la part

des tiers pour le calcul du prix d'achat. Par ailleurs, la Commission des Sanctions de l'AMF a sanctionné Monsieur Frédéric Boulet, ancien Directeur Général de la Société. Monsieur Jean-François Hénin, à titre personnel, et Maurel & Prom, ont interjeté appel de cette décision, conformément aux dispositions des articles R.621-44 à R.621-46 du Code monétaire et financier.

- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

### **6.1.2 MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS D'AUTRES SOCIETES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES**

#### **Monsieur Jean-François HENIN**

Exercice 2004

Président- Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Caroil SA (filiale de la Société)</li> <li>▪ Zetah M&amp;P Congo SA</li> </ul>
Gérant	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pacifico SCA</li> <li>▪ Pacifico Financière</li> </ul>
Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CEAB</li> <li>▪ Sofiger</li> </ul>
Représentant permanent	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ de CEAB au Conseil d'administration de NGM (Mali)</li> </ul>

Exercice 2005

Président- Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Zetah M&amp;P Congo SA</li> </ul>
Président du Directoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pacifico SA</li> <li>▪ Caroil SA (filiale de la Société)</li> </ul>
Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CEAB</li> <li>▪ Sofiger</li> </ul>
Représentant permanent	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ de CEAB au Conseil d'administration de NGM (Mali)</li> </ul>

Exercice 2006

Président- Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Zetah M&amp;P Congo SA</li> </ul>
Président du Directoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pacifico SA</li> <li>▪ Caroil SA (filiale de la Société)</li> </ul>
Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CEAB</li> </ul>
Représentant permanent	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ de CEAB au Conseil d'administration de NGM (Mali)</li> </ul>

## Exercice 2007

Président- Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Zetah M&amp;P Congo SA</li><li>▪ Maurel &amp; Prom congo</li></ul>
Président du Directoire	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Pacifico SA</li><li>▪ Caroil SA (filiale de la Société)</li></ul>
Administrateur	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Zetah Kouilou ltd</li><li>▪ Zetah Noumbi ltd</li><li>▪ M&amp;P Gabon ltd</li><li>▪ Hocol SA</li><li>▪ Homcol Cayman Inc</li><li>▪ Hocol Peru Sa</li><li>▪ CEAB</li><li>▪ Panther Eureka</li><li>▪ Pacifico Forages</li></ul>
Représentant permanent	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ de CEAB au Conseil d'administration de NGM (Mali)</li></ul>

## Exercice 2008

Au sein du groupe Maurel & Prom :

- Président Directeur Général de Maurel & Prom Congo
- Président Directeur Général de Zetah M&P Congo (mise en sommeil)
- Administrateur de Zetah Kouilou Ltd.
- Administrateur de M&P Gabon Ltd.
- Administrateur de Hocol S.A.
- Administrateur de Homcol Cayman Inc.
- Administrateur de Hocol Peru S.A.
- Administrateur de Panther Eureka S.r.l.
- Président de Caroil S.A.S
- Président de Hocol Maurel & Prom Vénézuéla SAS
- Administrateur de Hocol (UK) Petroleum Holdings Limited
- Administrateur A de Maurel & Prom Colombia BV
- Administrateur A de Maurel & Prom Latin America BV

Mandats exercés dans des sociétés françaises :

- Président du Directoire de Pacifico S.A.
- Administrateur de Pacifico Forages

Mandats exercés dans des sociétés étrangères :

- Représentant de Pacifico SA au Conseil d'administration de NGM (Mali)

## **Monsieur Gérard ANDRECK**

Exercice 2005 (nomination en novembre 2005)

### Administrateur

- Administrateur de la CCR (Caisse Centrale de Réassurance)
- Président Mutuelle Santé
- Président du Directoire CEMM SAS
- Président SICAV OFI MIDCAP
- Membre du Conseil de Surveillance IMA SA
- Membre du Conseil de surveillance MACIF Gestion
- Vice président OFIVALMO

### Censeur

- Foncière de Lutèce
- MACIFILIA S.A.
- Socram
- Mutavie
- Altima
- SICAV OFI MA Trésor

### Membre non mandataire social du Comité ou du Conseil

- Macif Participations
- Compagnie Foncière de la MACIF
- GPIM
- MACIFIMO
- CAPA Conseil
- SIEM
- Domicours

### Mandats exercés dans des sociétés étrangères :

- Administrateur de la société Atlantis Seguros (Espagne)
- Administrateur de la société Atlantis Vida (Espagne)
- Administrateur MACIF Zycie (Pologne)
  
- Représentant permanent de la MACIF : S.A. EURESA Holding (Luxembourg)

Exercice 2006

### Administrateur

- Administrateur de la CCR (Caisse Centrale de Réassurance)
- Président Mutuelle Santé
- Président du Directoire CEMM SAS
- Président SICAV OFI MIDCAP

### Membre du Conseil de Surveillance

- IMA SA
- Membre du Conseil de surveillance MACIF Gestion
- Vice président OFIVALMO

### Censeur

- Foncière de Lutèce
- MACIFILIA S.A.
- Socram
- Mutavie
- Altima

- SICAV OFI MA Trésor

Membre non mandataire social du Comité ou du Conseil

- Macif Participations SAS
- Compagnie Foncière de la MACIF
- GPIM
- MACIFIMO
- CAPA Conseil
- SIEM
- Domicours

Mandats exercés dans des sociétés étrangères :

- Administrateur de la société Atlantis Seguros (Espagne)
- Administrateur de la société Atlantis Vida (Espagne)
- Administrateur MACIF Zycie (Pologne)
- Représentant permanent de la MACIF : S.A. EURESA Holding (Luxembourg)

Exercice 2007

Mandats exercés dans des sociétés françaises :

- Administrateur de MACIF Participations S.A.
- Administrateur de la Compagnie Foncière de la Macif S.A.S.
- Administrateur de DOMICOURS Holding S.A.S.
- Administrateur de la Foncière de Lutèce S.A.
- Administrateur de MACIFILIA S.A.
- Administrateur de OFIMALLIANCE
- Administrateur de SEREN S.A.
- Président Directeur Général de OFI INSTIT
- Président du Conseil d'administration de MACIF SAM
- Président du Conseil d'administration de MACIF Gestion
- Président du Conseil d'administration MACIF SGAM
- Président du Conseil d'administration de la SOCRAM S.A
- Président du Conseil de surveillance de CAPA Conseil S.A.S
- Président du Conseil d'administration de CEMM S.A.S.
- Président SICAV OFI MIDCAP
- Membre du Comité de Direction de SIIL (société immobilière d'investissement locatif) S.A.S.
- Membre du Conseil de Surveillance de GPIM S.A.S.
- Membre du Comité d'Orientation de MACIFIMO S.A.S.
- Membre du Comité de Surveillance de OFI RES S.A.S.
- Membre du Conseil de surveillance de Mutavie S.A.
- Vice Président du Conseil d'administration de OFI Asset Management S.A.
- Vice Président et membre du Conseil de surveillance de IMA S.A.
- Vice-Président de GEMA (Groupement des Assurances Mutuelles)
- Membre du Comité de direction de la SIEM S.A.S.
- Censeur de la société Altima S.A.
- Censeur de la SICAV OFI Tresor

Mandats exercés dans des sociétés étrangères :

- Administrateur de la société Atlantis Seguros (Espagne)
- Administrateur de la société Atlantis Vida (Espagne)
- Membre du conseil de surveillance de la société MACIF Zycie (Pologne)
- Administrateur de la S.A. EURESA Holding (Luxembourg)

Exercice 2008

Mandats exercés dans des sociétés françaises :

- Administrateur de MACIF Participations S.A.
- Administrateur de la Compagnie Foncière de la Macif S.A.S.
- Administrateur de DOMICOURS Holding S.A.S.
- Administrateur de la Foncière de Lutèce S.A.
- Administrateur de MACIFILIA S.A.
- Administrateur de OFIMALLIANCE
- Administrateur de MACIF Mutualité
- Administrateur de la SCOR
- Administrateur de la CCR (Caisse Centrale de Réassurance)
- Administrateur de SEREN S.A.
- Président Directeur Général de OFI INSTIT
- Président du Conseil d'administration de MACIF SAM
- Président du Conseil d'administration de MACIF Gestion
- Président du Conseil d'administration MACIF SGAM
- Président du Conseil d'administration de la SOCRAM S.A.
- Président du Conseil de surveillance de CAPA Conseil S.A.S.
- Président du Conseil d'administration de CEMM S.A.S.
- Président SICAV OFI MIDCAP
- Membre du Comité de Direction de SIIL (société immobilière d'investissement locatif) S.A.S.
- Membre du Conseil de Surveillance de GPIM S.A.S.
- Membre du Comité d'Orientation de MACIFIMO S.A.S.
- Membre du Comité de Surveillance de OFI RES S.A.S.
- Membre du Conseil de surveillance de Mutavie S.A.
- Vice Président du Conseil d'administration de OFI Asset Management S.A.
- Vice Président et membre du Conseil de surveillance de IMA S.A.
- Président de GEMA (Groupement des Assurances Mutuelles)
- Membre du Comité de direction de la SIEM S.A.S.
- Censeur de la société Altima S.A.
- Censeur de la SICAV OFI Tresor

Mandats exercés dans des sociétés étrangères :

- Administrateur de la société Atlantis Seguros (Espagne)
- Administrateur de la société Atlantis Vida (Espagne)
- Membre du conseil de surveillance de la société MACIF Zycie (Pologne)
- Administrateur de la S.A. EURESA Holding (Luxembourg)

## **Monsieur Christian BELLON DE CHASSY**

Exercices 2006 (nomination en mai 2006) à 2009

Aucun autre mandat social

## **Monsieur Roman GOZALO**

Exercice 2005

- Directeur Général et membre du Directoire de Maurel & Prom
- Président du Conseil de Surveillance de Caroil sa

Exercice 2006

- Directeur Général et membre du Directoire de Maurel & Prom
- Président du Conseil de Surveillance de Caroil SA
- Membre du Conseil de Surveillance de Zetah M&P Congo SA

Exercice 2007

- Directeur Général
- Membre du Directoire de Maurel & Prom jusqu'au 14 juin 2007
- Président du Conseil de Surveillance de Caroil sa
- Membre du Conseil de Surveillance de Zetah M&P Congo SA

Exercice 2008

- Administrateur de Maurel & Prom Congo,
- Administrateur de HOCOL SA
- Administrateur de HOCOL PERU,
- Administrateur de HOMCOL CAYMAN

## **Financière de Rosario SA**

Exercice 2004 (membre du Conseil de surveillance)

Administrateur	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Progessec</li><li>▪ Sope (Société des Participations d'Entreprise)</li></ul>
----------------	--

Représentée par

M. Jean-François Michaud qui exerce à titre personnel les mandats suivants

Président –Directeur Général:

- Financière de Rosario
- Slota
- Financière Slota

Président (SAS):

- SOPE
- SFIBB
- DYB et Cie

Administrateur:

- Progessec
- Financière Slota
- Copagno
- Copagmont
- Taxis Paris Ile de France

Gérant:

Ablis Taxis, Amboise Taxis, Appolonia Taxis, Arras Taxis, Atols Location, Benyamin Taxis, Blois Taxis, Brehat Taxis, Caesarea, Chartres Taxis, Chaumont Taxis, Clisson Taxis, Domremy, Dyka, Fredalex, Joutred, Kady, Karam, Kitax, Krizertax, Lahire Taxis, Lavi taxis, Loches Taxis, Loire Taxis, Micpol, Monfort taxis, Orléans Taxis, Patay, Pierrefonds Taxis, Polmic, Proxiline, Pyrénées Taxis, Reims Taxis, Rochefort Taxis, Saint-Cloud Taxis, Seva, Splendid Taxis, Société Nouvelle Ateliers Go, Taxi Alex, Taxibis, Taxicap, Taxigar, Taxipac, Taxiray, Taxivanes, Tolbiac Taxis, Valisa Taxis, Société Nouvelle Atelier 60, Vaucresson, Vaucouleurs Taxis et Ville d'Avray Taxis.

Exercice 2005

(Jean-François MICHAUD)

Président –Directeur Général

- Financière de Rosario
- Financière Slota

Président (SAS)

- SFIBB
- DYB et Cie

Administrateur

- Comcell Investissements
- Copagno
- Copagmont
- Taxis Paris Ile de France
- JDP LUX

Gérant:

Ablis Taxis, Amboise Taxis, Appolonia Taxis, Arras Taxis, Atols Location, Benyamin Taxis, Blois Taxis, Brehat Taxis, Caesarea, Chartres Taxis, Chaumont Taxis, Clisson Taxis, Domremy, Dyka, Fredalex, Joutred, Kady, Karam, Kitax, Krizertax, Lahire Taxis, Lavi taxis, Loches Taxis, Loire Taxis, Micpol, Monfort taxis, Orléans Taxis, Patay, Pierrefonds Taxis, Polmic, Proxiline, Pyrénées Taxis, Reims Taxis, Rochefort Taxis, Saint-Cloud Taxis, Seva, Splendid Taxis, Société Nouvelle Ateliers Go, Taxi Alex, Taxibis, Taxicap, Taxigar, Taxipac, Taxiray, Taxivanes, Tolbiac Taxis, Valisa Taxis, Société Nouvelle Atelier 60, Vaucresson, Vaucouleurs Taxis et Ville d'Avray Taxis.

## Exercice 2006

Jean-François Michaud, représentant de la société Financière de Rosario S.A.

- Président du Conseil & Directeur Général FINANCIERE DE ROSARIO
- Président du Conseil & Directeur Général FINANCIERE SLOTA
- Président DYB SAS
- Président de SFIBB SAS
- Administrateur Délégué COMCELL INVESTISSEMENTS SA (Luxembourg)
- Administrateur COPAGNO
- Administrateur COPAGMONT
- Administrateur TAXIS PARIS ILE DE France
- Administrateur JDP Lux
- Administrateur de Pacífico Forages
- Gérant KRIZERTAX
- Gérant LAHIRE TAXIS
- Gérant LAVI TAXIS
- Gérant LOCHES TAXIS
- Gérant LOIRE TAXIS
- Gérant MICPOL
- Gérant MONTFORT TAXIS
- Gérant ORLEANS TAXIS
- Gérant PATAY
- Gérant PIERREFONDS TAXIS
- Gérant POLMIC
- Gérant ABLIS TAXIS SARL
- Gérant AMBOISE TAXIS SARL
- Gérant APOLLONIA TAXIS SARL
- Gérant ARRAS TAXIS SARL
- Gérant ATOLS LOCATION SARL
- Gérant BENYAMIN TAXIS SARL
- Gérant BLOIS TAXIS SARL
- Gérant BREHAT TAXIS SARL
- Gérant CAESAREA SARL
- Gérant CHARTRES TAXIS SARL
- Gérant CHAUMONT TAXIS SARL
- Gérant CLISSON TAXIS SARL
- Gérant DOMREMY SARL
- Gérant DYKA SARL
- Gérant FREDALEX SARL
- Gérant JOUTRED SARL
- Gérant KADY SARL
- Gérant KARAM SARL
- Gérant KITAX SARL
- Gérant PYRENEES TAXIS SARL
- Gérant REIMS TAXIS SARL
- Gérant ROCHEFORT TAXIS
- Gérant SAINT-CLOUD TAXIS SARL
- Gérant SEVA SARL
- Gérant SOCIETE NOUVELLE ATELIER 60 SARL
- Gérant SPLENDID TAXIS SARL
- Gérant TAXIS ALEX SARL
- Gérant TAXIBIS SARL
- Gérant TAXICAP SARL
- Gérant TAXIGAR SARL
- Gérant TAXIPAC SARL
- Gérant TAXIRAY SARL

- Gérant TAXIVANES SARL
- Gérant TOLBIAC TAXIS SARL
- Gérant VALISA TAXIS SARL
- Gérant VAUCOULEURS TAXIS
- Gérant VAUCRESSON TAXIS
- Gérant de VILLE D'AVRAY TAXIS

## Exercice 2007

Jean-François Michaud, représentant de la société Financière de Rosario S.A.

- Président du Conseil & Directeur Général FINANCIERE DE ROSARIO
- Président du Conseil & Directeur Général FINANCIERE SLOTA
- Président DYB SAS
- Président Directeur Général de SLOTA
- Administrateur Délégué COMCELL INVESTISSEMENTS SA (Luxembourg)
- Administrateur COPAGNO
- Administrateur COPAGMONT
- Administrateur TAXIS PARIS ILE DE France
- Administrateur JDP Lux
- Administrateur de Pacifico Forages
- Gérant KRIZERTAX
- Gérant LAHIRE TAXIS
- Gérant LAVI TAXIS
- Gérant LOCHES TAXIS
- Gérant LOIRE TAXIS
- Gérant MICPOL
- Gérant MONTFORT TAXIS
- Gérant ORLEANS TAXIS
- Gérant PATAY
- Gérant PIERREFONDS TAXIS
- Gérant POLMIC
- Gérant ABLIS TAXIS SARL
- Gérant AMBOISE TAXIS SARL
- Gérant APOLLONIA TAXIS SARL
- Gérant ARRAS TAXIS SARL
- Gérant ATOLS LOCATION SARL
- Gérant BENYAMIN TAXIS SARL
- Gérant BLOIS TAXIS SARL
- Gérant BREHAT TAXIS SARL
- Gérant CAESAREA SARL
- Gérant CHARTRES TAXIS SARL
- Gérant CHAUMONT TAXIS SARL
- Gérant CLISSON TAXIS SARL
- Gérant DOMREMY SARL
- Gérant DYKA SARL
- Gérant FREDALEX SARL
- Gérant JOUTRED SARL
- Gérant KADY SARL
- Gérant KARAM SARL
- Gérant KITAX SARL
- Gérant PYRENEES TAXIS SARL
- Gérant REIMS TAXIS SARL
- Gérant ROCHEFORT TAXIS
- Gérant SAINT-CLOUD TAXIS SARL
- Gérant SEVA SARL
- Gérant SOCIETE NOUVELLE ATELIER 60 SARL

- Gérant SPLENDID TAXIS SARL
- Gérant TAXIS ALEX SARL
- Gérant TAXIBIS SARL
- Gérant TAXICAP SARL
- Gérant TAXIGAR SARL
- Gérant TAXIPAC SARL
- Gérant TAXIRAY SARL
- Gérant TAXIVANES SARL
- Gérant TOLBIAC TAXIS SARL
- Gérant VALISA TAXIS SARL
- Gérant VAUCOULEURS TAXIS
- Gérant VAUCRESSON TAXIS

## Exercice 2008

- Président du Conseil & Directeur Général FINANCIERE DE ROSARIO
- Président du Conseil & Directeur Général FINANCIERE SLOTA
- Président du Conseil & Directeur Général SLOTA SA
- Président DYB SAS
- Administrateur Délégué COMCELL INVESTISSEMENTS SA (Luxembourg)
- Administrateur FINANCIERE DE ROSARIO
- Administrateur SLOTA SA
- Administrateur FINANCIERE SLOTA SA
- Administrateur COPAGNO SA
- Administrateur COPAGMONT SA
- Administrateur TAXIS PARIS ILE DE France SA
- Administrateur JDP Luxembourg SA
- Administrateur COMCELL MANAGEMENT (Luxembourg)
- Représentant permanent de FINANCIERE DE ROSARIO au Conseil de SEREN
- Gérant CELLGATE (Luxembourg)
- Gérant ABLIS TAXIS SARL
- Gérant AMBOISE TAXIS SARL
- Gérant APOLLONIA TAXIS SARL
- Gérant ARRAS TAXIS SARL
- Gérant ATOLS LOCATION SARL
- Gérant BENYAMIN TAXIS SARL
- Gérant BLOIS TAXIS SARL
- Gérant BREHAT TAXIS SARL
- Gérant CAESAREA SARL
- Gérant CHARTRES TAXIS SARL
- Gérant CHAUMONT TAXIS SARL
- Gérant CLISSON TAXIS SARL
- Gérant DOMREMY SARL
- Gérant DYKA SARL
- Gérant FREDALEX SARL
- Gérant JOUTRED SARL
- Gérant KADY SARL
- Gérant KARAM SARL
- Gérant KITAX SARL
- Gérant KRIZERTAX SARL
- Gérant LAHIRE TAXIS SARL
- Gérant LAVI TAXIS SARL
- Gérant LOCHES TAXIS SARL
- Gérant LOIRE TAXIS SARL
- Gérant MICPOL SARL
- Gérant MONTFORT TAXIS SARL
- Gérant ORLEANS TAXIS SARL

- Gérant PATAY SARL
- Gérant PIERREFONDS TAXIS SARL
- Gérant POLMIC SARL
- Gérant PYRENEES TAXIS SARL
- Gérant REIMS TAXIS SARL
- Gérant ROCHEFORT TAXIS
- Gérant SAINT-CLOUD TAXIS SARL
- Gérant SEVA SARL
- Gérant SOCIETE NOUVELLE ATELIER 60 SARL
- Gérant SPLENDID TAXIS SARL
- Gérant TAXIS ALEX SARL
- Gérant TAXIBIS SARL
- Gérant TAXICAP SARL
- Gérant TAXIGAR SARL
- Gérant TAXIPAC SARL
- Gérant TAXIRAY SARL
- Gérant TAXIVANES SARL
- Gérant TOLBIAC TAXIS SARL
- Gérant VALISA TAXIS SARL
- Gérant VAUCOULEURS TAXIS SARL
- Gérant VAUCRESSON TAXIS SARL

### **Monsieur Alain Gomez**

Exercice 2004 (membre du Conseil de surveillance)

- Membre du Comité d'orientation stratégique et technique de Maurel & Prom
- Membre du Conseil de surveillance de Société Générale de Santé
- Administrateur : Groupe Marc de Lacharrière

Exercice 2005 (membre du Conseil de surveillance)

- Administrateur de Fimalac SA
- Administrateur de la Compagnie Générale de Santé
- Administrateur de Biospace
- Président de Santé Luxembourg
- Président-Directeur Général de Facom SA

Exercice 2006 (membre du Conseil de surveillance)

- Administrateur de Fimalac SA
- Administrateur de la Compagnie Générale de Santé
- Administrateur de Biospace
- Président de Santé Luxembourg

Exercice 2007 (Membre du Conseil de surveillance puis administrateur à compter de juin 2007)

- Administrateur de la Compagnie Générale de Santé

Exercice 2008

A la connaissance de la Société, Monsieur Gomez n'exerce aucun autre mandat.

## **Monsieur Roland d'HAUTEVILLE**

Exercice 2006 (nomination en mai 2006)

- Président de la Compagnie Financière Internationale Privée (COFIP)
- Président de la société Volney 12 SAS
- Membre du Conseil de Surveillance de la Banque Michel Inchauspé
- Administrateur du groupe de Léséleuc
- Administrateur de la société Panhard General Defense

Exercice 2007

- Président de la Compagnie Financière Internationale Privée (COFIP)
- Président de la société Volney 12 SAS
- Membre du Conseil de Surveillance de la Banque Michel Inchauspé
- Administrateur du groupe de Léséleuc
- Administrateur de la société Panhard General Defense

Exercice 2008

- Président de la Compagnie Financière Internationale Privée (COFIP)
- Membre du Conseil de Surveillance de la Banque Michel Inchauspé
- Administrateur du groupe de Léséleuc
- Administrateur de la société Panhard General Defense
- Gérant de COFFIP S.C.

## **Monsieur Emmanuel de MARION DE GLATIGNY**

Exercice 2004 (membre du Conseil de surveillance)

- Président du Conseil de surveillance Pacifico
- Directeur AVIP (Compagnie d'Assurances)

Exercice 2005 (membre du Conseil de surveillance)

- Président du Conseil de surveillance Pacifico
- Administrateur Easydentic

Exercice 2006 (membre du Conseil de surveillance)

- Président du Conseil de surveillance Pacifico
- Administrateur Easydentic
- Administrateur de SEREN
- Administrateur de Pacifico Forages

Exercice 2007 (membre du Conseil de surveillance puis Administrateur depuis juin 2007)

- Président du Conseil de surveillance Pacifico
- Administrateur Easydentic
- Administrateur de SEREN
- Administrateur de Pacifico Forages

## Exercice 2008

- Président du Conseil de surveillance de Pacifico S.A.
- Administrateur de Easydentic
- Administrateur de SEREN
- Administrateur de Pacifico Forages
- Gérant de Glatigny Patrimoine SARL

## **Monsieur Alexandre VILGRAIN**

### Exercice 2005 (membre du Conseil de surveillance depuis août 2005)

#### Mandats exercés dans des sociétés françaises :

- Administrateur de la société Cogedal
- Représentant de la société Cogedal au Conseil d'administration de Petrigel
- Président Directeur Général de Somdiaa
- Administrateur de Sominfor
- Représentant permanent de Somdiaa au Conseil d'administration de Sominfor
- Administrateur de la société Secria
- Président-Directeur Général de la société Conetrage
- Président du Conseil de surveillance de la société Fromentiers de France
- Administrateur de la société Sonopros
- Président-Directeur Général de la société Fromenterie Développement
- Représentant de la société Fromenterie au Conseil d'administration de la société Fromenterie Développement
- Gérant de la société Fromimo
- Président du Conseil d'Administration de la société Alexandre Vilgrain Holding
- Représentant de la société Somdiaa au sein du Conseil d'Administration du CIAN

#### Mandats exercés dans des sociétés étrangères :

- Administrateur de la société Gabonaise SMAG
- Administrateur de la société Sucrière du Cameroun (SOSUCAM)
- Administrateur de la société Saris-Congo
- Administrateur de la société Compagnie Sucrière du Tchad (C.S.T.)
- Administrateur de la société Partenaires et Finances du Cameroun
- Administrateur de la société américaine Food Research Corporation (FRC)

### Exercice 2006 (membre du Conseil de surveillance)

#### Mandats exercés dans des sociétés françaises:

- Administrateur de la société Cogedal
- Représentant de la société Cogedal au Conseil d'administration de Petrigel
- Président Directeur Général de Somdiaa
- Administrateur de Sominfor
- Représentant permanent de Somdiaa au Conseil d'administration de Sominfor
- Administrateur de la société Secria
- Président-Directeur Général de la société Conetrage
- Président du Conseil de surveillance de la société Fromentiers de France
- Administrateur de la société Sonopros
- Président-Directeur Général de la société Fromenterie Développement
- Représentant de la société Fromenterie au Conseil d'administration de la société

#### Fromenterie Développement

- Gérant de la société Fromimo
- Président –Directeur Général de la société Alexandre Vilgrain Holding
- Représentant de la société Somdiaa au sein du Conseil d'Administration du CIAN
- Président du Conseil d'administration de la société Le Grand Moulin du Cameroun (SGMC)

#### Mandats exercés dans des sociétés étrangères :

- Administrateur de la société Gabonaise SMAG
- Administrateur de la société Sucrière du Cameroun (SOSUCAM)
- Administrateur de la société Saris-Congo
- Administrateur de la société Compagnie Sucrière du Tchad (C.S.T.)
- Administrateur de la société Partenaires et Finances du Cameroun
- Administrateur de la société américaine Food Research Corporation (FRC)

Exercice 2007 (membre du Conseil de surveillance puis Administrateur depuis juin 2007)

#### Mandats exercés dans des sociétés françaises :

- Administrateur de la société Cogedal
- Représentant de la société Cogedal au Conseil d'administration de Petrigel
- Président Directeur Général de Somdiaa
- Administrateur de Sominfor
- Représentant permanent de Somdiaa au Conseil d'administration de Sominfor
- Représentant permanent de Somdiaa au Conseil d'administration de Proparco (censeur)
- Administrateur de la société Secria
- Président-Directeur Général de la société Conetrage
- Président du Conseil d'administration de la société Fromentiers de France
- Administrateur de la société Sonopros
- Gérant de la société Fromimo
- Président –Directeur Général de la société Alexandre Vilgrain Holding
- Représentant de la société Somdiaa au sein du Conseil d'Administration du CIAN (censeur)
- Président du Conseil d'administration de la société Le Grand Moulin du Cameroun (SGMC)

#### Mandats exercés dans des sociétés étrangères :

- Administrateur de la société Gabonaise SMAG
- Administrateur de la société Sucrière du Cameroun (SOSUCAM)
- Administrateur de la société Saris-Congo
- Administrateur de la société Compagnie Sucrière du Tchad (C.S.T.)
- Président du Conseil d'administration de la société SGMC (Cameroun)
- Administrateur de la société américaine Food Research Corporation (FRC)
- Vice Président du Conseil de Surveillance de la société Fromentiers de France

## Exercice 2008

- Président Directeur Général de Somdiaa
- Représentant permanent de Somdiaa au Conseil d'administration de Sominfor
- Administrateur de la société Secria
- Président-Directeur Général de la société Conetrage
- Président-Directeur Général de la société Fromentiers de France
- Administrateur de la société Sonopros
- Gérant de la société Fromimo
- Administrateur de la société Cogedal
- Représentant de la société Cogedal au Conseil d'administration de Petrigel
- Président Directeur Général de la société Alexandre Vilgrain Holding
- Président du conseil d'administration du CIAN (Conseil Français des Investisseurs en Afrique)
- Administrateur de Care France

Mandats exercés dans des sociétés étrangères :

- Administrateur de la société Gabonaise SMAG
- Administrateur de la société Sucrière du Cameroun (SOSUCAM)
- Administrateur de la société Saris-Congo
- Administrateur de la société Compagnie Sucrière du Tchad (C.S.T.)
- Administrateur de la société américaine Food Research Corporation (FRC)
- Président du Conseil d'administration de la société SGMC (Cameroun)

## **Monsieur Gilles Brac de la Perrière - Censeur**

### Exercice 2004

- Président du Conseil de surveillance : Siparex Small Caps (Luxembourg)
- Vice-Président du Conseil de surveillance de : Instinet France SA (entreprise d'investissement) ; Banque Robeco France
- Président : Comité stratégique et d'éthique de Siparex Associés
- Administrateur : Richard DI GIOIA et Cie (courtier d'assurances) ; GLP Conseil SA ; Nylstar (Pays-Bas)

### Exercice 2005

- Vice-Président du Conseil de surveillance de la Banque Robeco France
- Vice Président délégué de Instinet France
- Président du Conseil de Surveillance de Siparex Small Cap (Luxembourg)
- Administrateur indépendant de Nylstar (Belgique)
- Administrateur Directeur Général de GLP Conseil SA
- Administrateur de RDI Gioix SA

### Exercice 2006

- Vice-Président du Conseil de surveillance de la Banque Robeco France
- Vice Président délégué de Instinet France
- Président du Conseil de Surveillance de Siparex Small Cap (Luxembourg)
- Administrateur indépendant de Nylstar (Belgique)
- Administrateur Directeur Général de GLP Conseil SA
- Administrateur de RDI Gioia SA

## Exercice 2007

- Vice-Président du Conseil de surveillance de la Banque Robeco France
- Administrateur Directeur Général de GLP Conseil SA
- Administrateur de RDI Gioia SA, courtage d'assurances
- Membre des comités de surveillance des Plans d'Épargne Retraite de la Banque Postale

## Exercice 2008

- Administrateur Directeur Général de GLP Conseil S.A.
- Administrateur de Richard Di Gioia S.A., courtage d'assurances
- Censeur de l'Association Nationale des Sociétés par Actions (ANSA)
- Vice-Président du Conseil de surveillance de la Banque Robeco jusqu'en mai 2008

## **6.2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE/ RAPPORT DU PRESIDENT**

La Société a confirmé que le Code AFEP/MEDEF constitue le code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère volontairement pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce. Le Conseil d'administration de la Société, lors de sa séance du 16 décembre 2008, a notamment pris connaissance des recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées. Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des Nominations et Rémunérations, a décidé de faire application de l'ensemble de ces recommandations.

La Société se conforme aux recommandations de ce Code, à l'exception de la recommandation relative à la proportion du nombre d'administrateurs indépendants.

## 6.4 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

### *Historique des attributions d'options de souscription d'actions*

Dates d'Assemblée	Plan du 28/12/2004
Date du conseil d'administration ou du directoire selon le cas	21/12/2005
Nombre total d'actions pouvant être souscrites, dont le nombre pouvant être souscrites par :	100 000
<i>Les mandataires sociaux</i>	
<i>Monsieur Roman Gozalo</i>	100 000
Point de départ d'exercice des options	22/12/2005
Date d'expiration	22/12/2010
Prix de souscription	12,91€
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	-
Nombre d'actions souscrites	-
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou caduques	-
Options de souscription d'actions restantes en fin d'exercice	100 000

## 7. FACTEURS DE RISQUES

### 7.1 RISQUES DE MARCHÉ

#### 7.1.1 RISQUES RELATIFS AU MARCHÉ DES HYDROCARBURES

Le facteur de risque relatif au marché des hydrocarbures, figurant au paragraphe 7.1.1 du Document de référence 2008, est complété par les informations suivantes :

#### Opérations de couverture

Au titre de la couverture des risques sur matières premières, Maurel & Prom a mis en place une couverture de *cash-flow* portant sur la qualité Brent, compte tenu de sa production d'hydrocarbure au Gabon, dont la situation est la suivante :

#### Liste des contrats de dérivés pétrole au 23/06/2009

Nature du contrat	Cours	Qualité	Valeur totale (en USD)	Volumes totaux (en Bbl)	Volumes par année (en baril)			Valeur de marché 23/06/09 en KEUR	Classement comptable du contrat
					2009	2010	2011		
Swap Vente	71,000	Brent	30 086 250	423 750	288 000	135 750		128	Affectée depuis le 1/5/09
Option Vente put	50,000	Brent		423 750				-538	Non affectée
Swap Vente	63,400	Brent	17 656 900	278 500	96 000	182 500		-2 616	Affectée depuis le 1/5/09
Option Vente put	50,000	Brent		278 500				-526	Non affectée
Swap vente	57,000	Brent	31 749 000	557 000	192 000	365 000		-8 911	Affectée depuis le 1/5/09
Swap vente	58,800	Brent	73 691 100	1 253 250	432 000	821 250		-17 722	Affectée depuis le 1/5/09
Swap vente	55,000	Brent	15 317 500	278 500	96 000	182 500		-5 229	Affectée depuis le 1/5/09
Swap vente	58,300	Brent	5 596 800	96 000	96 000			-1 300	Affectée depuis le 1/5/09
Option Vente put	50,000	Brent		96 000	96 000			-74	Non affectée
Swap vente	62,000	Brent	28 675 000	462 500	96 000	182 500	182 500	-6 131	Affectée depuis le 1/5/09
Swap vente	62,150	Brent	114 977 500	1 850 000	384 000	730 000	730 000	-24 245	Affectée depuis le 1/5/09
			<b>317 750 050</b>	<b>5 199 500</b>	<b>1 776 000</b>	<b>2 599 500</b>	<b>912 500</b>	<b>-67 164</b>	

#### *Nature des engagements :*

Les opérations de couverture du prix des hydrocarbures négociées par Maurel & Prom sont de deux natures : des « swaps » financiers et des ventes d'« options put ».

- les opérations de swap sont des contrats « futures » basées sur la qualité Brent, et négociées avec des contreparties bancaires, garantissant à Maurel & Prom une couverture de son prix futur de vente de Brent pour un cours fixe prédéterminé. Cette couverture se matérialise par un calcul mensuel effectué sur la base de la différence entre le cours moyen mensuel du Brent comparé au cours garanti pour le volume défini. Ce calcul donne lieu à un échange mensuel entre Maurel & Prom et sa contrepartie pour le montant fixé. D'un point de vue comptable, les *swaps* sont classés en couverture affectée à la vente de la production gabonaise ;
- les opérations de vente d'options *put* sont un engagement de Maurel & Prom de fixer son prix de vente de Brent à un niveau de prix (d'exercice) pour les

volumes définis ci-dessus. Le calcul est effectué mensuellement sur base de la différence entre ce prix d'exercice et le cours moyen mensuel du Brent. Celui-ci donne lieu à un échange en numéraire correspondant, et ce uniquement lorsque le cours moyen est inférieur au prix d'exercice. Les ventes d'options ne sont pas affectées à la couverture et sont traitées, d'un point de vue comptable, en *trading*.

#### *Autorisation et suivi des engagements :*

Les opérations sont mises en place suivant la prise de décision du Président Directeur Général et sont confirmées par deux signataires exclusifs, ceux-ci étant le Président Directeur Général et le Directeur administratif et financier du Groupe. Un *reporting* mis à jour après chaque opération permet de valider la structuration des positions. Les opérations sont enregistrées dans les systèmes par la Trésorerie et confirmées par la Comptabilité.

### **Analyse de sensibilité du portefeuille de dérivés pétrole au 22 juin 2009**

Sur base du prix actuel du Brent, la Société a évalué dans le tableau ci-dessous les impacts d'un mouvement de +/- 10% de ce prix pour les volumes engagés et ce jusqu'à l'échéance du portefeuille. Compte tenu de l'application du principe de couverture de flux de trésorerie futurs (CFH), d'une part, les variations de prix des opérations de *swap* se répercutent en résultat au fur et à mesure des échéances et, d'autre part, la variation de prix sur le portefeuille total existant à la fin 2009 est reprise en capitaux propres avec ajustement d'un montant équivalent aux échéances annuelles. Les opérations d'options étant traitées en *trading* sont comptabilisées en résultat au moment de la constatation de la variation (hypothèse en 2009).

#### **Analyse de sensibilité aux variations des risques de prix à la hausse ou à la baisse**

(en million USD)

Brent	23Juin-Dec 2009		2010		2011	
	Impact Résultat	Impact Capitaux Propres	Impact Résultat	Impact Capitaux Propres	Impact Résultat	Impact Capitaux Propres

##### **Scénario d'une baisse de prix (-10%)**

Contrats de couverture de flux de trésorerie futurs (CFH)	12,1	23,9	17,7	(17,7)	6,2	(6,2)
Contrats de couverture de juste valeur (FVH)	-	-	-	-	-	-
Contrats non affectés (Trading)	-0,4	-	-	-	-	-
<b>Total risque</b>	<b>11,7</b>	<b>23,9</b>	<b>17,7</b>	<b>-17,7</b>	<b>6,2</b>	<b>-6,2</b>

##### **Scénario d'une hausse de prix (+10%)**

Contrats de couverture de flux de trésorerie futurs (CFH)	-12,1	(23,9)	(17,7)	17,7	(6,2)	6,2
Contrats de couverture de juste valeur (FVH)	-	-	-	-	-	-
Contrats non affectés (Trading)	0,2	-	-	-	-	-
<b>Total risque</b>	<b>-11,9</b>	<b>-23,9</b>	<b>-17,7</b>	<b>17,7</b>	<b>-6,2</b>	<b>6,2</b>

### **7.1.3 RISQUES DE TAUX ET DE LIQUIDITE**

Les conditions d'emprunts et la structure de financement du Groupe sont détaillées au paragraphe 9.8.1 du Document de référence 2008 (tel que mis à jour par le paragraphe 9.8.1 de la présente actualisation) et à la note 15 des états financiers consolidés au 31 décembre 2008 figurant à l'annexe 2 du Document de référence 2008. Pour mémoire, il s'agit :

- d'une émission obligataire (OCEANes) de 375 M€ ;
- d'un RBL qui, à fin décembre 2008, présente une possibilité de tirage résiduel de 75 MUS\$, non utilisée ;
- d'un emprunt en pesos colombiens pour la contrevaletur de 17 MUS\$.

Par ailleurs, les liquidités qui, au 31 décembre 2008, s'élèvent à 192 M€ sont toutes placées en dépôts bancaires sur des périodes inférieures à trois mois.

Afin de poursuivre le développement du Groupe et de financer ses investissements en matière d'exploration, la Société a conclu le 30 janvier 2009 un nouveau financement, modifié par avenant le 29 mai 2009, sous la forme d'un *Reserve Based Loan* (« RBL 2009 »), avec un pool de 4 banques (BNP Paribas, Calyon, Natixis, Standard Bank) pour un montant maximum de 500 MUS\$, dont 255 MUS\$ faisant l'objet d'engagements fermes, dont les principaux termes et conditions sont détaillés au paragraphe 9.8.1 de la présente actualisation.

Compte tenu de la mise en place de ce nouveau RBL, non encore utilisé, ainsi que de la capacité du Groupe à générer des revenus réguliers et de la trésorerie engendrée par la cession des actifs colombiens, la Société estime ne pas être exposée à un risque particulier de liquidité et conserve par ailleurs une capacité d'accès au crédit dans les conditions de marché.

## **7.2 RISQUES JURIDIQUES**

### **7.2.1 RISQUES POLITIQUES**

Une part de l'activité du Groupe et de ses réserves d'hydrocarbures se situe dans des pays dont certains pourraient être considérés comme comportant un risque d'instabilité politique ou économique. Dans un ou plusieurs de ces pays, le Groupe pourrait être dans le futur confronté notamment au risque d'expropriation ou de nationalisation de ses actifs, à la rupture ou la renégociation de ses contrats pétroliers, à des restrictions en matière de contrôle des changes, à des pertes liées aux conflits armés ou à l'action de groupes terroristes, ou à d'autres problèmes découlant de l'instabilité politique ou économique des pays.

Suite à la cession des actifs de production en Colombie, l'essentiel de la production du Groupe provient des champs pétroliers situés au Gabon.

### **7.2.3 RISQUES LIES AUX LITIGES EN COURS**

#### **LITIGE ETABLISSEMENT BANCAIRE**

Le 26 novembre 2008, la banque a engagé une procédure judiciaire devant le Tribunal de Commerce de Paris, afin qu'il soit jugé que les instruments financiers complexes conclus au cours de l'été 2008 étaient valables et obtenir le paiement par la Société de la somme de 36,8 M€. A titre de précaution, le risque maximum (36,8 M€) a été provisionné dans les comptes au 31 décembre 2008, tels qu'arrêtés. La Société a, dès le départ, fait connaître qu'elle entendait contester la position de la banque.

Depuis, des négociations ont été menés avec la banque afin de trouver une solution amiable à ce litige. Après des mois de discussions, un protocole transactionnel a été signé le 17 juin 2009 mettant ainsi un terme à ce litige.

Les termes de cet accord sont les suivants :

- (a) La banque accepte, à titre de concession financière, que le montant de la créance soit réduit de la somme forfaitaire de 11 MUS\$;
- (b) La Société accepte que les sommes qu'elle a versées à titre de dépôt à la banque, soit 7 MUS\$, soient imputées sur le montant ainsi réduit de la créance ;
- (c) La Société s'engage à régler le solde de la créance, soit 33.374.024 US\$ à l'expiration d'un délai de 24 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009, soit le 1<sup>er</sup> avril 2011, étant précisé que ce paiement à terme, ainsi que le paiement de toute somme réglée au titre de la créance, ne seront assortis d'aucun intérêt.

### **7.2.4 RISQUES LIES AUX ACQUISITIONS**

Une partie de la stratégie de Maurel et Prom consiste à accroître ses réserves d'hydrocarbures, notamment par le biais d'acquisitions stratégiques. Les risques communément associés aux acquisitions d'entreprises ou de certaines activités comprennent les difficultés liées à l'intégration des nouvelles équipes et des nouvelles activités, les problèmes avec d'éventuels actionnaires minoritaires, les perturbations que cela peut générer sur les activités de Maurel et Prom, la possibilité que les clauses d'indemnisation avec le vendeur ne soient pas applicables ou insuffisantes pour couvrir les passifs et les difficultés résultant de l'intégration. En outre, la valeur des actifs acquis par Maurel et Prom peut se révéler inférieure à leur prix d'acquisition.

## 8. MAUREL & PROM ET SES ACTIONNAIRES

### 8.1 - STRUCTURE ACTUELLE DE L'ACTIONNARIAT

La composition du capital de la Société à la clôture des exercices 2007 et 2008 est reprise dans les tableaux ci-après.

Au 31 décembre 2008, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

31 décembre 2008	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
<b>Institutionnels porteurs</b>	<b>55 527 960</b>	<b>46,06 %</b>	<b>55 527 960</b>	<b>48,64 %</b>
<i>dont :</i> Pacífico S.A. (*)	19.499.616	16,17 %	19.499.616	17,08 %
MACIF	8 324 204	6,90 %	8 324 204	7,29 %
Financière de Rosario	1 684 520	1,41 %	1 684 520	1,48 %
Autres	26 019 620	21,58 %	26 019 620	22,79 %

<b>Actionnaires nominatifs</b>	<b>10.205.816</b>	<b>8,47 %</b>	<b>10.228.547</b>	<b>9,35 %</b>
<i>dont :</i> Pacífico S.A. (*)	9.250.000	7,67 %	9 052.645	7,92 %
Pour mémoire - Total votes doubles			273 001	

<b>Actions auto-détenues</b>	<b>6.436.407</b>	<b>5,34 %</b>	<b>0</b>	
<b>Salariés</b>	<b>677.709</b>	<b>0,56 %</b>	<b>677.979</b>	<b>0,59 %</b>

<b>Public</b>	<b>47 721 915</b>	<b>39,58 %</b>	<b>47 721 915</b>	<b>39,30%</b>
---------------	-------------------	----------------	-------------------	---------------

<b>TOTAL</b>	<b>120.569.807</b>	<b>100 %</b>	<b>114 156 401</b>	<b>100 %</b>
--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------

(\*) Pacífico S.A. détient ainsi un nombre total de 28 749 616 actions, représentant 23,84 % du capital et 25 % des droits de vote (cf 8.1.2).

Au 31 décembre 2007, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

31 décembre 2007	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
<b>Institutionnels porteurs</b>	<b>47 059 428</b>	<b>39,04 %</b>	<b>47.059.428</b>	<b>38,99 %</b>
dont : Pacífico S.A. (*)	8 644 326	7,17 %	8 644 326	7,16 %
MACIF	8 324 204	6,91 %	8 324 204	6,90 %
Financière de Rosario	1 447 420	1,20 %	1 447 420	1,20 %
Autres	28 643 478	23,76%	28 643 478	23,73 %
<b>Actionnaires nominatifs</b>	<b>22.730.146</b>	<b>18,86 %</b>	<b>22 888 177</b>	<b>18,96 %</b>
dont : Pacífico S.A. (*)	20 105 290	16,68 %	20 105 290	16,66 %
Pour mémoire - Total votes doubles			158 031	
<b>Actions auto-détenues</b>	<b>3 865 755</b>	<b>3,21 %</b>		
<b>Salariés</b>	<b>707 610</b>	<b>0,59%</b>	<b>707 610</b>	<b>0,58%</b>
<b>Public</b>	<b>46 170 978</b>	<b>38,30 %</b>	<b>46 170 978</b>	<b>38,26 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>120 533 917</b>	<b>100,00 %</b>	<b>116 826 193</b>	<b>100,00 %</b>

(\*) Pacífico S.A. détient ainsi un nombre total de 28 749 616 actions, représentant 23,82 % du capital et 23,85 % des droits de vote.

## 8.2 - DIVIDENDE

L'Assemblée générale mixte réunie le 18 juin 2009 a décidé le versement aux actionnaires, d'un dividende de 0,35 € par action, soit un montant total de 42.199.432,45 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

L'assemblée générale a décidé, en outre, en application des dispositions des articles L.232-18 à L.232-20 du Code de commerce et de l'article 37 des statuts, d'accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. Le prix d'émission des actions de la Société remises en paiement sera égal à 95% de la moyenne des cours d'ouverture de l'action sur le marché Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant l'assemblée générale mixte du 18 juin 2009, diminuée du montant net du dividende. Chaque actionnaire pourra opter pour l'un ou l'autre mode de paiement du dividende (cette option s'appliquant au montant total du dividende, soit 0,35 € par action) entre le 22 juin et le 10 juillet 2009 (inclus).

## 9 INFORMATIONS FINANCIERES

### 9.2.3 INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

#### 1 - Préambule

Le groupe Maurel & Prom a annoncé le 10 mars 2009<sup>1</sup> la signature d'un protocole d'accord portant sur la cession de ses principaux actifs colombiens à la société Ecopetrol. Cet évènement post clôture fait l'objet d'une mention en annexe des comptes publiés au 31 décembre 2008, conformément aux normes comptables IFRS.

En application de l'annexe II du règlement CE 809/2004, les comptes pro forma consolidés ont pour objet de présenter les conséquences financières sur les comptes du groupe Maurel & Prom de cette cession, comme si elle était intervenue au 31 décembre 2008.

Ces comptes pro forma se composent d'un compte de résultat, d'un bilan et d'une note explicative de leur base de préparation. Ils ont une valeur purement illustrative et ne constituent ni une indication de ce qu'auraient été les résultats du groupe si la cession était effectivement intervenue dès le 31 décembre 2008, ni une indication de ses performances futures.

#### 2 - Compte de résultat consolidé pro forma au 31 décembre 2008 (non audité) :

	Comptes publiés	Activités cédées	Résultat des activités cédées	Ajustements proforma	Comptes pro forma
<b>Chiffre d'affaires</b>	385 213	(292 888)		(292 888)	92 325
Autres produits	15 773	(7 142)		(7 142)	8 631
Achats et variations de stocks	(33 511)	11 483		11 483	(22 028)
Autres achats et charges d'exploitation	(79 770)	40 734		40 734	(39 036)
Impôts & taxes	(16 078)	12 691		12 691	(3 387)
Charges de personnel	(30 133)	15 968		15 968	(14 165)
Dotations aux amortissements	(76 516)	60 294		60 294	(16 222)
Dépréciations d'actifs d'exploitation et d'exploration	(67 076)	42 218		42 218	(24 858)
Dotations aux provisions et dépréciation d'actifs courants	(27 961)	413		413	(27 548)
Reprises de provisions d'exploitation	12 457	(796)		(796)	11 661
Résultat cession d'actifs	19 041	(17)		(17)	19 024
Autres charges	(5 928)	11 848		11 848	5 920
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>95 511</b>	<b>(105 194)</b>	<b>0</b>	<b>(105 194)</b>	<b>(9 683)</b>
<i>Coût de l'endettement financier brut</i>	<i>(28 665)</i>	<i>3 111</i>		<i>3 111</i>	<i>(25 554)</i>
<i>Produits de trésorerie</i>	<i>14 350</i>	<i>(1 972)</i>		<i>(1 972)</i>	<i>12 378</i>
<i>Gains et pertes nets sur instruments dérivés</i>	<i>75 073</i>	<i>(58 656)</i>		<i>(58 656)</i>	<i>16 417</i>
Coût de l'endettement financier net	60 758	(57 517)	0	(57 517)	3 241
Autres produits et charges financiers	(65 648)	51 631		51 631	(14 017)
<b>Résultat financier</b>	<b>(4 890)</b>	<b>(5 886)</b>	<b>0</b>	<b>(5 886)</b>	<b>(10 776)</b>
				0	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>90 621</b>	<b>(111 080)</b>	<b>0</b>	<b>(111 080)</b>	<b>(20 459)</b>
Impôts sur les résultats	(37 810)	33 893		33 893	(3 917)
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>52 811</b>	<b>(77 187)</b>	<b>0</b>	<b>(77 187)</b>	<b>(24 376)</b>
Total part résultat net MEE	9 694	0		0	9 694
<b>Résultat net des activités conservées</b>	<b>62 505</b>	<b>(77 187)</b>	<b>0</b>	<b>(77 187)</b>	<b>(14 682)</b>
Résultat net des activités cédées	0	0	52 185	52 185	52 185
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>62 505</b>	<b>(77 187)</b>	<b>52 185</b>	<b>(25 002)</b>	<b>37 503</b>

<sup>1</sup> Le communiqué de presse du 10 mars 2009 annonçant la cession est consultable sur le site internet du groupe à l'adresse <http://www.maureletprom.fr>.

### 3 - Bilan consolidé pro forma au 31 décembre 2008 (non audité) :

	Comptes publiés	Activités cédées	Reclassement du résultat des activités cédées	Effet de la cession	Ajustements proforma	Comptes pro forma
<b>ACTIF</b>						
<i>En milliers d'euros</i>						
Actifs incorporels	681 766	-390 556			-390 556	291 210
Actifs corporels	728 294	-224 267			-224 267	504 027
Actifs financiers non courants	21 000	-489			-489	20 511
Titres mis en équivalence	37 701					37 701
Impôts différés actifs	18 979	-12 623			-12 623	6 356
<b>Actif non courant</b>	<b>1 487 740</b>	<b>-627 935</b>			<b>-627 935</b>	<b>859 805</b>
Stocks	10 123	-4 488			-4 488	5 635
Clients et comptes rattachés	39 003	-23 040			-23 040	15 963
Autres actifs financiers courants	23 220	-108 337			-108 337	-85 117
Autres actifs courants	72 482	-50 924		8 266	-42 658	29 824
Actif d'impôts exigibles	417	-59			-59	358
Instruments dérivés	70 734			31 185	31 185	101 919
Trésorerie et équivalents de trésorerie	191 544	-66 601		533 193	466 592	658 136
<b>Actif courant</b>	<b>407 523</b>	<b>-253 449</b>		<b>572 644</b>	<b>319 195</b>	<b>726 718</b>
<b>Total Actif</b>	<b>1 895 263</b>	<b>-881 384</b>		<b>572 644</b>	<b>-308 740</b>	<b>1 586 523</b>

	Comptes publiés	Activités cédées	Reclassement du résultat des activités cédées	Effet de la cession	Ajustements proforma	Comptes pro forma
<b>PASSIF</b>						
<i>En milliers d'euros</i>						
Capital social	92 839					92 839
Primes d'émission, de fusion et d'apport	199 113					199 113
Réserves consolidées et effet de la cession	768 005	(471 994)	(77 187)	594 682	45 501	813 506
Actions propres	(86 016)					-86 016
Résultat sur activités cédées			77 187	(25 002)	52 185	52 185
Résultat groupe sur activités conservées	62 505	(77 187)			-77 187	-14 682
<b>Capitaux propres Groupe</b>	<b>1 036 446</b>	<b>(549 181)</b>		<b>569 680</b>	<b>20 499</b>	<b>1 056 945</b>
Intérêts minoritaires	1					1
<b>Capitaux propres totaux</b>	<b>1 036 447</b>	<b>(549 181)</b>		<b>569 680</b>	<b>20 499</b>	<b>1 056 946</b>
Provisions non courantes	42 830	(31 723)			-31 723	11 107
Emprunts obligataires non courants						
Autres emprunts et dettes financières non courants	3 656	(3 656)			-3 656	
Fournisseurs et comptes rattachés non courants						
Instruments dérivés non courant	4 500					4 500
Impôts différés passifs	157 005	(138 564)			-138 564	18 441
<b>Passifs non courants</b>	<b>207 991</b>	<b>(173 943)</b>			<b>-173 943</b>	<b>34 048</b>
Emprunts obligataires courants	375 024					375 024
Autres emprunts et dettes financières courants	16 008	(13 128)			-13 128	2 880
Fournisseurs et comptes rattachés	104 395	(55 139)		2 964	-52 175	52 220
Passif d'impôts exigibles	29 644	(27 648)			-27 648	1 996
Autres créditeurs et passifs divers	60 708	(58 664)			-58 664	2 044
Instruments dérivés courant	14 861					14 861
Provisions courantes	50 185	(3 681)			-3 681	46 504
<b>Passif courant</b>	<b>650 825</b>	<b>(158 260)</b>		<b>2 964</b>	<b>-155 296</b>	<b>495 529</b>
<b>Total Passif</b>	<b>1 895 263</b>	<b>(881 384)</b>		<b>572 644</b>	<b>-308 740</b>	<b>1 586 523</b>

### 4 – Notes explicatives

#### ▪ Description de l'opération

L'opération de cession des principaux actifs colombiens du groupe est décrite dans le document de référence du Groupe Maurel & Prom pour l'exercice 2008 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 30 avril 2009 et son actualisation, figurant au § 5.6 « Evènements récents et tendances » du présent document. Elle consiste en la cession par Maurel & Prom à Ecopetrol de la totalité du capital de la société HPL, holding intermédiaire portant l'ensemble des actifs cédés. Le prix de vente s'élève à 742 MUS\$ (soit 533,2 M€ sur la base du cours au 31 décembre 2008) hors effet des clauses de complément et d'ajustement de prix.

▪ *Base de présentation*

Les comptes pro forma ont été établis à partir des comptes consolidés publiés en 2008 (cf. colonne comptes publiés des bilan et compte de résultat pro forma).

Le compte de résultat et le bilan pro forma reposent sur l'hypothèse d'une cession intervenue le 31 décembre 2008.

Le compte de résultat pro forma fait ainsi apparaître le résultat des activités poursuivies sur l'année et le résultat des activités cédées.

Le résultat net des activités conservées (-14,7 M€) ne tient pas compte des dividendes reçus en 2008 des filiales cédées dont le montant s'élève à 80,3 M€, compte tenu de la cession reflétée au 31 décembre 2008.

Le résultat des activités cédées (+52,2 M€) comprend d'une part le résultat contributif des activités cédées au cours de l'exercice 2008 soit 77,2 M€ et d'autre part le résultat de cession pro forma estimé à -25 M€.

Dans le cadre de ce pro forma les éléments du prix de vente libellés en \$ ont été convertis au taux \$/€ au 31 décembre 2008 de 1,3917 (à l'exception du complément de prix basé sur le prix du baril converti au taux du 27 mai, date de réalisation effective de l'opération.). Ce taux diffère du taux applicable au jour de l'encaissement effectif des fonds (1,3856).

Le résultat de cession estimé pro forma s'analyse comme suit (en M€) :

- Prix de cession	533,2 (a)
- Complément de prix basé sur le prix du baril	31,2 (b)
- Recyclage en résultat d'instruments dérivés de couverture	9,0 (c)
- Dividendes reçus en 2009 des entités colombiennes cédées	62,3 (d)
- Éléments reclassés en activités cédées	-54,5 (d)
- Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2008 des entités colombiennes cédées	-549,1
- Écart de conversion au 31 décembre 2008	-54,1
- Frais de cession	-2,9
<b>- Résultat de cession estimé pro forma au 31 décembre 2008</b>	<b>-25,0</b>

(a) soit 742 MUS\$ convertis au cours de clôture à fin 2008 et enregistrés en trésorerie dans le bilan pro forma

(b) En l'absence d'évaluation au 31 décembre 2008, la valeur de marché de la clause de complément de prix basée sur le prix moyen du baril de pétrole en 2010 a été retenue pour sa valeur évaluée à la date de réalisation effective de la cession à fin mai 2009 soit 43,4 MUS\$. Ce montant a été converti au taux de conversion €/€ à la date de réalisation effective de la cession le 27 mai 2009. Le montant de cet ajustement de prix est plafonné à 65 MUS\$.

(c) Ce montant correspond au recyclage en résultat sur le 1er semestre 2009 de montants figés en capitaux propres qui étaient directement liés aux entités cédées (valeur résiduelle enregistrée en réserves d'instruments dérivés de couverture des ventes futures d'hydrocarbures en Colombie).

(d) 62,3 M€ de dividendes ont été reçus en 2009 des entités cédées en complément du prix de cession dont 54,5 M€ pour solde d'une créance

*d'Hocol sur les établissements Maurel & Prom générée dans le cadre de la gestion centralisée des couvertures du prix de vente des hydrocarbures.*

Ce résultat de cession estimé pro forma (-25 M€) ne tient pas compte de la clause de complément de prix relative aux réserves du champ Huron sur le permis de Niscota qui n'est pas valorisée à ce stade puisqu'elle dépend notamment d'une évaluation par un certificateur indépendant de ces réserves au 31 décembre 2010. Elle est plafonnée à 50 MUS\$.

**Compte tenu des hypothèses de calcul retenues, le résultat de cession pro forma au 31 décembre 2008 sur activités cédées ne peut en aucun cas s'analyser comme un résultat de cession.**

**La meilleure estimation du management du résultat de cession des actifs colombiens au 27 mai 2009 sur la base des informations disponibles à ce jour est une moins-value de l'ordre de 20 M€ hors complément de prix basé sur les réserves de Niscota.**

▪ *Ajustements pro forma apportés au compte de résultat*

Les ajustements pro forma affectant le compte de résultat visent à reclasser sur la ligne résultat net des activités cédées le résultat consolidé des actifs colombiens compris dans le périmètre de la cession au cours de l'exercice 2008 et à constater également en résultat net des activités cédées le résultat de cession pro forma estimé :

- La colonne « activité cédée » indique poste par poste l'effet de la déconsolidation des activités cédées au 31 décembre 2008. Le résultat contributif du pôle cédé s'élève à 77,2 M€.
- La colonne « résultat des activités cédées » a pour objet de présenter sur une seule ligne :
  - le résultat contributif de 77,2 M€ réalisé en 2008 sur les activités cédées ;
  - le résultat de cession pro forma au 31 décembre 2008 (-25 M€) dont un calcul détaillé a été fourni ci-dessus dans le § sur les bases de présentation.
- Les données présentées dans la colonne compte pro forma au 31 décembre 2008 retracent en conséquence :
  - le résultat en année pleine sur l'exercice 2008 des activités conservées postérieurement à la cession : chiffre d'affaires (92,3 M€), résultat opérationnel (-9,7 M€), résultat financier (-10,8 M€), charge d'impôt sur les résultats (-3,9 M€), résultat net des sociétés mises en équivalence (9,7 M€) et résultat net des activités conservées (-14,7 M€) ;
  - le résultat net des activités cédées de 52,2 M€ ;

- la ligne résultat net de l'ensemble consolidé qui s'élève à 37,5 M€ correspond à la somme des résultats sur activités conservées (-14,7 M€) et cédées (52,2 M€). Ce montant de 37,5 M€ est égal au résultat net consolidé publié (62,5 M€) sous déduction du résultat de cession pro forma (-25 M€) décrit ci-dessus.

Ce résultat net consolidé pro forma de 37,5 M€ n'est pas représentatif de ce qu'aurait été le résultat net consolidé du groupe après cession de la Colombie si celle-ci était intervenue effectivement sur 2008 puisqu'il intègre le résultat de cession pro forma de -25 M€ qui, comme cela a été précisé plus haut dans le § sur les bases de présentation, ne reflète pas le résultat de cession réel.

- *Ajustements pro forma apportés au bilan*

- La colonne « activités cédées » présente la déconsolidation des actifs et passifs des entités colombiennes cédées ainsi que de leur capitaux propres consolidés (représentatifs du coût historique consolidé des actifs et passifs cédés) et la reconnaissance des soldes internes (dettes et créances réciproques entre les entités colombiennes cédées et le reste du groupe qui, du fait de la cession, deviennent des actifs et passifs externes).
- La colonne résultat des activités cédées présente le reclassement du résultat consolidé 2008 des activités cédées de la ligne réserves consolidées au 31 décembre 2008 vers la ligne résultat des activités cédées.
- La colonne « effet de la cession » présente :
  - à l'actif du bilan, l'impact sur la trésorerie de l'encaissement du prix de 533,2 M€, un montant de 31,2 M€ enregistré en « instruments dérivés actifs » correspondant au complément de prix basé sur le cours du baril et une créance de 7,8 M€ inscrite en « autres actifs courants » correspondant au solde des dividendes 2009 (+63,2 M€) après déduction d'une créance de 54,5 M€ liée à la gestion au niveau du groupe des couvertures sur les ventes d'hydrocarbures ;
  - au passif, les sommes dues au titre des coûts directs de cession soit (3 M€) ;
  - dans les capitaux propres, le résultat estimé pro forma de cession (-25 M€) et un ajustement de 594,7 M€ correspondant à la situation nette cédée de 549,1 M€, à l'élimination de la créance d'Hocol sur le groupe évoquée supra de 54,5 M€ et au recyclage en résultat d'instruments dérivés de -9 M€. Sur ces deux derniers points cf. supra note explicative (d) du calcul du résultat de cession pro forma.

## **9.2.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA**

**DANIEL DE BEAUREPAIRE**  
46, rue du Général Foy  
75008 Paris

**Commissaire aux Comptes**  
**Membre de la compagnie**  
**régionale de Paris**

**ERNST & YOUNG Audit**  
**Faubourg de l'Arche**  
**11, allée de l'Arche**  
**92037 Paris-La-Défense Cedex**  
**S.A.S. à capital variable**

**Commissaire aux Comptes**  
**Membre de la compagnie**  
**régionale de Versailles**

### ***Etablissements Maurel & Prom***

#### ***Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma***

*Monsieur le Président,*

*En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations financières pro forma des Etablissements Maurel & Prom relatives à l'exercice 2008 incluses dans le paragraphe 9.2.3 de l'actualisation du document de référence, datée du 29 juin 2009.*

*Ces informations financières pro forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que la cession des actifs colombiens à la société Ecopetrol aurait pu avoir sur le bilan et le compte de résultat des Etablissements Maurel & Prom de l'exercice 2008 si l'opération avait pris effet au 31 décembre 2008. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération était survenue à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.*

*Ces informations financières pro forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 relatives aux informations financières pro forma.*

*Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II point 7 du règlement (CE) N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des informations financières pro forma.*

*Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences qui ne comportent pas d'examen des informations financières sous-jacentes à l'établissement des informations financières pro forma ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations financières pro forma ont été établies concordent avec les documents sources tels que décrits dans les notes annexes aux informations financières pro forma, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous*

*entretenir avec la direction des Etablissements Maurel & Prom pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.*

*A notre avis :*

- *les informations financières pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée,*
- *cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.*

*Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt de l'actualisation du document de référence auprès de l'AMF et, le cas échéant, de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels un prospectus, comprenant le document de référence et cette actualisation, visé par l'AMF, serait notifié, et ne peut être utilisé dans un autre contexte.*

*Paris et Paris-La Défense, le 29 juin 2009*

*Les Commissaires aux Comptes*

*Daniel de BEAUREPAIRE*

*ERNST & YOUNG Audit  
Patrick Atzel*

## **9.6 INFORMATIONS INTERMEDIAIRES ET AUTRES**

### **9.6.1 Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés**

#### **Activité au 1er trimestre 2009**

*L'activité du Groupe au premier trimestre 2009 tient compte du changement de périmètre lié à la cession en cours de Hocol Colombie avec date d'effet au 1er janvier 2009.*

- **Chiffre d'affaires : 30,2 M€**
  - Prestation de services pétroliers : 28,9 M€
  - Production pétrolière : 1,1 M€ (Banio + Tilapia)
  - Première vente de la production d'Onal le 15 avril 2009
- **Production & Développement**
  - Mise en test longue durée du puits Omko-101 au Gabon
  - Mise en production du champ d'Onal au Gabon
- **Exploration & Appréciation**
  - 1 puits positif en exploration au Gabon : OMOC-1
  - 1 puits abandonné en Tanzanie : Mihambia
- **Cession en cours de Hocol Colombie à Ecopetrol pour 748 MUS\$**

- **Dividende proposé de 0,35 €/action à la prochaine AGM du 18 juin 2009** : les actionnaires pourront opter pour le paiement en actions sur 100% du dividende avec un prix d'émission égal à 95% de la moyenne des cours d'ouverture des 20 séances de bourse précédant l'assemblée générale mixte du 18 juin 2009, après l'avoir diminué du montant net du dividende. Cette option est proposée afin de permettre un renforcement des fonds propres de la société.

#### Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2009

en M€	T1 2009			T1 2008 retraité	T1 2008
	Base 90 jours				
	Hors cession	Effet de la cession	Avec cession		
Congo	0,1		0,1	0,1	0,1
Tilapia	0,1		0,1	0,1	0,1
Gabon	1,0		1,0	1,0	1,0
Banio	1,0		1,0	1,0	1,0
Onal	0,0		0,0		
Omko	0,0		0,0		
Colombie	56,6	-56,6	0,0	0,0	52,8
Huile	53,7	-53,7	0,0	0,0	52,8
Gaz	2,9	-2,9	0,0	0,0	0,0
Production pétrolière	57,6	-56,6	1,1	1,1	53,9
Service pétrolier	26,3	2,6	28,9	23,1	21,0
Autres	0,0	0,3	0,3	0,2	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>84,0</b>	<b>-53,7</b>	<b>30,2</b>	<b>24,4</b>	<b>74,8</b>

L'activité du Groupe au 1er trimestre 2009 a été marquée par la cession de Hocol Colombie à Ecopetro. Hors activité cédée, le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 30,2 M€, contre 24,4 M€ au 1er trimestre 2008, retraité des activités en cours de cession.

L'évolution du chiffre d'affaires est impactée favorablement par le taux de change €/US\$, le dollar américain s'appréciant de 14% et défavorablement par la forte baisse des cours du pétrole (voir tableau ci-dessous).

Le chiffre d'affaires provient à plus de 96% de la filiale de services pétroliers Caroil. La mise en huile des installations d'Onal et la mise en production de ce champ étant effectives depuis le 9 mars 2009, le premier enlèvement au titre de la production du Groupe est intervenu le 15 avril 2009. Il sera donc constaté dans le chiffre d'affaires du second trimestre 2009.

Conjointement à la mise en production du champ d'Onal, Maurel & Prom a procédé à la mise en test longue durée du puits Omko-101, situé à 7 km du champ d'Onal.

Le chiffre d'affaires contributif de Caroil au 1er trimestre 2009 (services pétroliers) atteint 28,9 M€ contre 23,1 M€ sur la même période de 2008, soit une augmentation de 25%. Exprimé en dollars américains, le chiffre d'affaires contributif de cette activité s'élève à 37,7 MUS\$ contre 34,5 MUS\$ au 1er trimestre 2008.

Le chiffre d'affaires social de Caroil au 1er trimestre 2009 a augmenté de 63%, soit un chiffre d'affaires total de 43,7 M€ contre 26,8 M€ au 1er trimestre 2008. Exprimé en dollars américains, le chiffre d'affaires social de Caroil s'établit à 56,9 MUS\$ contre 40,2 MUS\$ au premier trimestre 2008, soit une augmentation de 42%.

L'activité de Caroil au premier trimestre 2009 a été réalisée à hauteur de 66 % avec des clients autres que Maurel & Prom, notamment à hauteur de 2,6 M€ avec Hocol.

Données d'environnement	2009	2008	Variations
	3 mois	3 mois	
Taux de change (€/US\$)	1,30	1,50	-13%
Taux de change (US\$/€)	0,77	0,67	+15%
Brent (US\$/baril)	45,7	96,8	-53%
WTI (US\$/baril)	43,3	97,8	-56%

L'industrie pétrolière a été marquée au 1er trimestre 2009 par des prix du pétrole en forte baisse. Sur les 90 premiers jours de l'année, le Brent et le WTI moyens sont respectivement en baisse de 53% et 56% par rapport à la même période de 2008. L'appréciation de la devise américaine par rapport à l'euro a, en revanche, eu un effet favorable sur le chiffre d'affaires, atténuant ainsi l'effet négatif de l'évolution des cours du baril.

Production nette<sup>2</sup> de Maurel & Prom de 2 400 boepd.

Maurel & Prom	Unité	T1 2009			T1 2008	
					retraité	A périmètre constant
		base 90 jours en 2009				
		Hors cession	Effet de la cession	Avec cession		
Production	barils	2 570 800	-2 354 348	216 452	22 370	1327 408
en part Maurel & Prom	boepd	28 564	-26 159	2 405	246	14 587
Production nette <sup>1</sup>	barils	2 132 778	-1 916 784	215 994	17 882	1118 650
(entitlement)	boepd	23 698	-21 298	2 400	197	12 293
Production vendue	barils	2 066 430	-2 031 224	35 206	19 635	1115 873
	boepd	22 960	-22 569	391	216	12 262
Prix moyen de vente	US\$/b	36,4		38,0	84,7	72,4

En tenant compte de la cession en cours de Hocol Colombie, la production de Maurel & Prom est issue exclusivement de ses actifs africains (Congo + Gabon).

Le 1er trimestre 2009 a été marqué par la mise en production du puits Omko-101 en test longue durée à partir du 23 février 2009 et par la mise en production du champ d'Onal le 9 mars 2009.

<sup>2</sup> Après fiscalité pétrolière en nature / Droit à enlèvement = « entitlement » sans prise en compte du Venezuela (SME).

Le tableau ci-après, en barils par jour, reprend les données de production en fonction de la fiscalité et des champs en production.

Pays	Permis	Production brute des champs	Production en part Maurel & Prom	Production nette (entitlement)	Production vendue
en boepd					
Congo	Tilapia	146	29	24	24
Gabon		2 525	2 375	2 375	367
	Banio	429	429	429	367
	Onal	1 001	851	851	-
	Omko	1 095	1 095	1 095	-
Total (avec cession)			2 405	2 400	391
Colombie		43 848	26 159	21 298	22 569
Total (sans cession)			28 563	23 697	22 960

A noter que la fiscalité pétrolière (redevances et profit oil de l'Etat) liée aux champs gabonais est réglée en devises. Pour ces champs, la production nette pour le Groupe est donc égale à la production en part Maurel & Prom (« Working Interest »).

Le niveau de production devrait continuer à augmenter progressivement en fonction du comportement des puits et des réservoirs, et aussi compte tenu des capacités d'exportation.

Fin mars 2009, le niveau de production opérée était de 9300 b/j dont 2700 b/j provenant du puits Omko-101 et 6600 b/j provenant du champ d'Onal.

## 9.8.1 CONDITIONS D'EMPRUNTS ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

### Emprunts

L'emprunt RBL conclu par la Société en juillet 2006, et qui n'était pas utilisé par le Groupe, a été résilié en mai 2009.

### Signature d'une facilité de 255 M\$ sous forme de Reserve Based Loan (RBL)

Le 30 janvier 2009, la Société avait conclu avec un consortium de banques composé de BNP Paribas, CALYON, Natixis et Standard Bank Plc une nouvelle facilité d'un montant maximum de 500 MUS\$, dont 255 MUS\$ faisaient l'objet d'engagements fermes par ces banques, garantie par le nantissement de réserves pétrolières gabonaises et colombiennes du Groupe (emprunt «Reserve Based Loan 2009», dit RBL 2009).

Cette facilité, qui n'avait pas été utilisée, a été renégociée pour tenir compte de la cession de la société Hocol dont les titres devaient servir de garantie.

Suite à la vente de Hocol Colombie, Maurel & Prom a donc procédé, le 29 mai 2009, à la confirmation avec les 4 banques Internationales, signataires de l'accord initial, de cette facilité bancaire de 255 MUS\$ assise sur ses réserves pétrolières au Gabon.

La Société doit consentir à la première date de mise à disposition dudit emprunt, le nantissement de certains intérêts pétroliers ainsi que le nantissement de certains contrats de vente, d'assurance et de couverture afférents à son activité d'exploitation jusqu'à la date d'échéance de l'emprunt fixée au plus tard au 31 décembre 2013.

Par ailleurs, la Société s'est engagée à respecter les principaux ratios suivants :

- ratio de Fonds de roulement > 1,1 ;
- total Dette / Fonds propres < 1.0.

La Société s'est aussi engagée à :

- actualiser périodiquement le plan de trésorerie et le soumettre à approbation ;
- ne pas consentir de sûretés ou de garanties sur certains actifs d'un membre du Groupe;
- ne pas procéder sans l'accord préalable des prêteurs, à une cession de certains actifs pétroliers du Groupe sur la base desquels le RBL 2009 a été établi, notamment de certains champs pétroliers situés au Gabon;
- ne pas souscrire d'endettement financier supplémentaire, sauf au titre des emprunts en cours, d'une nouvelle émission d'OCEANE à maturité plus tardive que celle du RBL 2009, d'emprunts subordonnés et à maturité plus tardive que celle du RBL 2009, d'emprunts sécurisés par des actifs autres que les actifs pétroliers du Groupe sur la base desquels le RBL 2009 a été établi et sans recours sur le Groupe de certains prêts intragroupe, et d'autres endettements dans la limite de 50 MUS\$ pour l'ensemble du Groupe; et ne pas consentir de prêts à des tiers, en dehors des opérations commerciales courantes liées à son activité.

A la date de la présente actualisation, la Société respecte l'ensemble des engagements décrits ci-dessus.

Maurel & Prom s'est ainsi dotée de moyens financiers importants participant à sa dynamique de développement, à travers notamment la mise en production des récentes découvertes effectuées au Gabon, un intense programme d'exploration et la mise en valeur de son domaine minier.

## **11. FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE**

### **11.2. INFORMATIONS SUR LES STATUTS DE LA SOCIETE**

#### **11.2.10 DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS**

##### *Libération des actions*

En cas d'augmentation de capital, les actions souscrites devront être libérées lors de la souscription, selon la décision de l'assemblée générale extraordinaire ou du conseil d'administration agissant sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire, soit en totalité, soit à hauteur d'une fraction qui ne pourra être inférieure à un quart du prix de chaque action souscrite en numéraire et, en tout cas, dans le délai de cinq ans, sur décision du conseil d'administration qui fixe l'importance des sommes appelées ainsi que le lieu et l'époque auxquels les versements doivent être effectués. Le montant des actions à souscrire est payable, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué à cet effet.

Le conseil d'administration détermine également les conditions dans lesquelles les actionnaires peuvent être autorisés à libérer leurs actions par anticipation.

Tout appel de fonds est porté à la connaissance des actionnaires quinze jours avant la date fixée pour le versement par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception individuelle.

A compter du jour de son exigibilité, tout versement en retard entraîne de plein droit et sans qu'il soit besoin d'une demande en justice, le paiement d'un intérêt de six pour cent au bénéfice de la Société, sans préjudice de l'action personnelle que la Société peut exercer contre l'actionnaire défaillant et des mesures d'exécution forcées prévues par la loi.

##### *Forme des actions*

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires applicables.

La Société est en droit de demander, à tout moment, dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

### *Droits et obligations attachés aux actions*

Chaque action donne droit à une part égale dans les bénéfices et dans la propriété de l'actif social.

Les actionnaires ne sont pas engagés au-delà du montant nominal qu'ils possèdent.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des assemblées générales de la Société.

Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la Société ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de détenir plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en cas d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autres opérations sociales, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement de l'achat ou de la vente des actions ou des droits d'attribution nécessaires.

Les actions étant indivisibles à l'égard de la Société, celle-ci ne reconnaît qu'un propriétaire pour chaque action. Les copropriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule personne. Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

Un droit de vote double est conféré aux actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative dans les registres de la Société depuis quatre ans au moins à compter de la date à laquelle elles sont entièrement libérées, sans interruption, au nom du même actionnaire.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes bénéficiant de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, mais il pourra être repris lorsque ce nouveau titulaire des titres justifiera de son inscription nominative pendant une période ininterrompue de quatre ans au moins.

Néanmoins, n'interrompra pas le délai de quatre ans fixé ci-dessus ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ab intestat ou testamentaire ou de partage de communauté de biens ou de Société d'acquêts entre époux. Il en sera de même en cas de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

## 11.3 CAPITAL SOCIAL

### 11.3.1.2 CAPITAL AUTORISE

Les autorisations et délégations accordées par les Assemblées générales mixtes du 24 février et du 18 juin 2009 au Conseil d'administration en matière d'émissions titres de capital et de titres donnant accès au capital sont les suivantes :

<b>Numéro et date de la résolution</b>	<b>Nature de la délégation ou autorisation</b>	<b>Plafond en euros</b>	<b>Durée de la délégation ou autorisation</b>
<i>Deuxième résolution de l'Assemblée du 24 février 2009</i>	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ou de l'une de ses filiales, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	Montant nominal total des augmentations de capital: 50 millions d'euros.  Montant nominal total des titres de créances pouvant être émis: 500 millions d'euros.	26 mois, soit jusqu'au 23 avril 2011.
<i>Neuvième résolution de l'Assemblée du 18 juin 2009</i>	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'offres au public.	Montant nominal total des augmentations de capital: 20 millions d'euros.  Montant nominal total des titres de créances pouvant être émis: 350 millions d'euros.  Ces plafonds s'imputeront sur les plafonds prévus à la deuxième résolution de l'Assemblée du 24 février 2009.	26 mois, soit jusqu'au 17 août 2011.

<p><i>Dixième résolution de l'Assemblée du 18 juin 2009</i></p>	<p>Autorisation au Conseil d'administration, en cas d'émission par offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée générale.</p>	<p>Montant nominal total des augmentations de capital: 10% du capital de la Société (tel qu'existant au jour de l'Assemblée) par période de 12 mois.</p> <p>Le montant nominal des émissions réalisées au titre de cette autorisation s'imputera sur le plafond prévu par la neuvième résolution de l'Assemblée du 18 juin 2009.</p>	<p>26 mois, soit jusqu'au 17 août 2011.</p>
<p><i>Onzième résolution de l'Assemblée du 18 juin 2009</i></p>	<p>Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'offres visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier.</p>	<p>Montant nominal total des augmentations de capital: 20 millions d'euros et dans la limite de 20% du capital social par an.</p> <p>Ces plafonds s'imputeront sur les plafonds prévus à la deuxième résolution de l'Assemblée du 24 février 2009 et à la neuvième résolution de l'assemblée générale du 18 juin 2009.</p>	<p>26 mois, soit jusqu'au 17 août 2011.</p>
<p><i>Douzième résolution de l'Assemblée du 18 juin 2009</i></p>	<p>Autorisation au Conseil d'administration, en cas d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'offres visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée générale.</p>	<p>Montant nominal total des augmentations de capital: 10% du capital de la Société (tel qu'existant au jour de l'Assemblée) par période de 12 mois.</p> <p>Le montant nominal des émissions réalisées au titre de cette autorisation s'imputera sur les plafonds prévus par les onzième et neuvième résolutions de l'assemblée du 18 juin 2009.</p>	<p>26 mois, soit jusqu'au 17 août 2011.</p>

<p><i>Treizième résolution de l'Assemblée du 18 juin 2009</i></p>	<p>Autorisation au Conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre.</p>	<p>15% de l'émission décidée en vertu de la deuxième résolution de l'Assemblée du 24 février 2009 et des neuvième, dixième, onzième et douzième résolutions de l'Assemblée du 18 juin 2009.</p>	<p>26 mois, soit jusqu'au 23 avril 2011.</p>
<p><i>Sixième résolution de l'Assemblée du 24 février 2009</i></p>	<p>Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès à des actions, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société.</p>	<p>Montant nominal total des augmentations de capital : 20 millions d'euros</p> <p>Le montant nominal des augmentations de capital réalisées au titre de cette autorisation s'imputera sur les plafonds prévus par la neuvième résolution de l'Assemblée du 18 juin 2009.</p> <p>Le montant nominal des titres de créances résultant des émissions réalisées au titre de cette autorisation s'imputera sur les plafonds prévus par la deuxième résolution de l'Assemblée du 24 février 2009.</p>	<p>26 mois, soit jusqu'au 23 avril 2011.</p>
<p><i>Septième résolution de l'Assemblée du 24 février 2009</i></p>	<p>Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès à des actions, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.</p>	<p>Montant nominal maximum des augmentations de capital: 10% du capital de la Société (tel qu'existant au jour de l'Assemblée).</p> <p>Le montant nominal des augmentations de capital réalisées au titre de cette autorisation s'imputera sur les plafonds prévus par la neuvième résolution de l'Assemblée du 18 juin 2009.</p> <p>Le montant nominal des titres de créances résultant des émissions réalisées au titre de cette autorisation s'imputera sur les plafonds prévus par la deuxième résolution de l'Assemblée du 24 février 2009.</p>	<p>26 mois, soit jusqu'au 23 avril 2011.</p>

<i>Huitième résolution de l'Assemblée du 24 février 2009</i>	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.	Montant nominal maximal: 100 millions d'euros.	26 mois, soit jusqu'au 23 avril 2011.
<i>Dixième résolution de l'Assemblée du 24 février 2009</i>	Autorisation au Conseil d'administration d'attribuer gratuitement des actions de la Société au profit de salariés et/ou de mandataires sociaux.	Le nombre total des actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 1% du capital de la Société (tel qu'existant au jour de l'Assemblée).	38 mois, soit jusqu'au 23 juin 2012.
<i>Quinzième résolution de l'Assemblée du 18 juin 2009</i>	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant au plan d'épargne entreprise de la Société.	Montant nominal maximum des augmentations de capital de (i) 1 million d'euros (hors augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes) et (ii) 11 millions d'euros également pour les augmentations de capital réalisées par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.	26 mois, soit jusqu'au 17 août 2011.

### 11.3.3.2 HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

Le tableau figurant ci-dessous présente l'évolution du capital social de la Société depuis 2003.

<b>Opérations et dates</b>	<b>Variation du capital</b>		<b>Montant du capital social après opération</b>	<b>Nombre cumulé d'actions en circulation</b>
	<b>Montant du capital social</b>	<b>Nombre d'actions</b>		
<b>2003</b>				
18 juin 2003				
Conversion par Heritage d'obligations convertibles (émises le 29 août 2002)	1 986 692,40 €	258 012	48 657 401,10 €	6 319 143
30 juin 2003				
Conversion par Financière de Rosario d'obligations convertibles (émises le 29 août 2002)	1 918 478,10 €	249 153	50 575 879,20 €	6 568 296
30 juin 2003				
Conversion de BSA (émis le 20 juin 2001)	16 970,80 €	2 204	50 592 850 €	6 570 500
31 octobre 2003				
Conversion de BSA (émis le 20 juin 2001)	220 913 €	28 690	50 813 763 €	6 599 190
31 octobre 2003				
Conversion en actions nouvelles d'OCEANES (émises en février 2002)	304 519,60 €	39 548	51 118 282,60 €	6 638 738
31 décembre 2003				
Conversion de BSA (émis le 20 juin 2001)	4 231 604,30 €	549 559	55 349 886,90 €	7 188 297
31 décembre 2003				
Conversion en actions nouvelles d'OCEANES (émises en février 2002)	555 839,90 €	72 187	55 905 726,80 €	7 260 484
<b>2004</b>				
30 avril 2004				
Conversion en actions nouvelles d'OCEANES (émises en février 2002)	1 379 763 €	179 190	57 285 489,80 €	7 439 674
24 juin 2004				
Conversion en actions nouvelles d'OCEANES (émises en février 2002)	2 471 353,50 €	320 955	59 756 843,30 €	7 760 629
19 juillet 2004				
Conversion en actions nouvelles d'OCEANES (émises en février 2002)	4 288 969,30 €	557 099	64 045 812,60 €	8 317 638
30 septembre 2004				
Conversion en actions nouvelles d'OCEANES (émises en février 2002)	191 452,80 €	24 864	64 237 265,40 €	8 342 502
30 septembre 2004				
Exercice de BSAR (émis en juillet 2004)	60 506,60 €	7 858	64 297 772 €	8 350 360
8 novembre 2004				
Conversion en actions nouvelles d'OCEANES (émises en février 2002)	2 429 095,90 €	315 467	66 726 867,90 €	8 665 827
8 novembre 2004				
Exercice de BSAR (émis en juillet 2004)	50 342,60 €	6 538	66 777 210,50 €	8 672 365
10 novembre 2004				
Exercice d'options (octobre 2001)	39 477,90 €	5 127	66 816 688,40 €	8 677 492
28 décembre 2004				
Fusion absorption d'Aréopage par Maurel & Prom	16 414 498,10 €	2 131 753	83 231 186,50 €	10 809 245
28 décembre 2004				
Division par dix du nominal de l'action Maurel & Prom	-	-	83 231 186,50 €	108 092 450
31 décembre 2004				
Exercice de BSAR (émis en juillet 2004)	5 805,80 €	7 540	83 236 992,30 €	108 099 990
<b>2005</b>				

1 <sup>er</sup> janvier 2005				
Exercice d'options (octobre 2001)	181 589,10 €	235 830	83 418 581,40 €	108 335 820
31 janvier 2005				
Exercice de BSAR (émis en juillet 2004)	16 300,90 €	21 170	83 434 882,30 €	108 356 990
2 mars 2005				
Exercice d'options (octobre 2001)	10 010 €	13 000	83 444 892,30 €	108 369 990
31 mars 2005				
Exercice de BSAR (émis en juillet 2004)	17 047,80 €	22 140	83 461 940,10 €	108 392 130
11 mai 2005 exercice de BSAR	3 642,10 €	4 730	83 465 582,20 €	108 396 860
11 mai 2005 exercice d'options	1 105 296,50 €	1 435 450	84 570 878,70 €	109 832 310
1 <sup>er</sup> juin 2005 exercice d'options	205 235,80 €	266 540	84 776 114,50 €	110 098 850
28 juin 2005 exercice BSAR	23 654,40 €	30 720	84 799 768,90 €	110 129 570
28 juin 2005 exercice d'options	197 381,80 €	256 340	84 977 150,70 €	110 385 910
4 août 2005				
Émission réservée Knightsbridge Group	3 772 735,89 €	4 899 657	88 769 886,59 €	115 285 567
31 août 2005 exercice BSAR	21 775,60 €	28 280	88 791 662,19 €	115 313 847
31 août 2005 exercice d'options	126 780,50 €	164 650	88 918 442,69 €	115 478 497
16 septembre 2005 exercice BSAR	13 675,20 €	17 760	88 932 117,89 €	115 496 257
16 septembre 2005 exercice d'options	305 474,40 €	396 720	89 237 592,29 €	115 892 977
24 novembre 2005 exercice BSAR	8 239 €	10 700	89 245 831,29 €	115 903 677
21 décembre 2005 exercice BSAR	223,30 €	290	89 246 054,59 €	115 903 967
21 décembre 2005 exercice d'options	256 102 €	332 600	89 502 156,59 €	116 236 567
<i>2006</i>				
16 février 2006 exercice BSAR	3 665,20 €	4 760	89 505 821,79 €	116 241 327
16 février 2006 exercice d'options	10 217,90 €	13 270	89 516 039,69 €	116 254 597
16 février 2006 exercice BSAR	716,10 €	930	89 516 755,79 €	116 255 527
10 avril 2006 exercice BSAR	5 382,30 €	6 990	89 522 138,09 €	116 262 517
20 juin 2006 exercice d'options	36 190,00 €	47 000	89 558 328,09 €	116 302 527
20 juin 2006 conversion BSAR	33 133,10 €	43 030	89 591 461,19 €	116 352 547
04 septembre 2006 conversion BSAR	2 907 165,80 €	3 775 540	92 498 626,99 €	120 128 087
23 novembre 2006 exercice d'options	47 370,40 €	61 520	92 545 997,39 €	120 189 607
<i>2007</i>				
30 août 2007 exercice d'options	249 718,70 €	324 310	92 795 716,09 €	120 513 917
13 décembre 2007 exercice d'options	15 400 €	20 000	92 811 116,09 €	120 533 917
<i>2008</i>				
12 juin 2008 exercice d'options	27 635,30€	35 890	92 838 751,39€	120 569 807
25 septembre 2008 augmentation de capital	53 900€	70 000	92 892 651,39€	120 639 807
25 septembre 2008 annulation d'actions autodétenues(53 900)€		(70 000)	92 838 751,39€	120 569 807
16 décembre 2008 augmentation de capital	50 281€	65 300	92 889 032,39€	120 635 107
16 décembre 2008 annulation d'actions autodétenues(50 281)€		(65 300)	92 838 751,39€	120 569 807

**11.3.3.3 CONDITIONS REGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU TOUTE OBLIGATION ATTACHE(E) AU CAPITAL SOUSCRIT, MAIS NON LIBERE, OU SUR TOUTE ENTREPRISE VISANT A AUGMENTER LE CAPITAL**

Néant.

**11.3.3.4 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL DE TOUT MEMBRE DU GROUPE FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL PREVOYANT DE LE PLACER SOUS OPTION ET LE DETAIL DE CES OPTIONS, Y COMPRIS L'IDENTITE DES PERSONNES AUXQUELLES ELLES SE RAPPORTENT**

Néant.